



Page	Contenu
2	Convocation et tractanda
3	Le mot du Conseil communal
4 - 12	Procès-verbal de l'assemblée communale du 11 décembre 2012
13 - 16	Rapports de la Commission financière
17 - 21	Compte de fonctionnement 2012 - Commentaires
22	Charges nettes par fonction
23 - 24	Bilan au 31.12.2012
25	Patrimoine administratif et financier selon bilan
26	Compte de fonctionnement 2012
27	Compte d'investissement 2012 - Commentaires
28	Compte d'investissement 2012
29	Contrôle des dépenses d'investissements au 31.12.2012
30	Budget d'investissement 2013 - Réfection du toit de l'école
31	Délégation de compétence — constitution d'un droit d'emption
32	Vente de terrain communal en zone industrielle
32	Association de la piscine de Courtepin — modification des statuts
33-36	Informations officielles
37-41	Informations générales
42-44	Notes



Convocation

Les citoyennes et citoyens de Grolley sont convoqués à l'assemblée communale ordinaire qui aura lieu le

**Jeudi 16 mai 2013 à 20h00
à la salle de l'Auberge de la Gare de Grolley**

Tractanda

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 11 décembre 2012
2. Comptes 2012
 - 2.1 Compte de fonctionnement
 - 2.2 Compte d'investissement
3. Présentation du budget d'investissement pour la réfection du toit de l'école
4. Délégation de compétence - constitution d'un droit d'emption
5. Vente de terrain communal en zone industrielle
6. Association de la piscine de Courtepin - modification des statuts
7. Informations du Conseil communal
8. Divers

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 11 décembre 2012 ne sera pas lu étant donné qu'il est intégralement publié dans ce bulletin et qu'il est à votre disposition à l'administration communale.

Le Conseil communal



Mesdames, Messieurs,

Le conseil communal est à nouveau au complet et peut ainsi continuer sa tâche de gestion communale.

Le Conseil communal souhaite remercier, pour leur travail durant de longues années, les conseillers et conseillère qui ont quitté l'exécutif. Il est à relever que le temps consacré dans leur mandat au sein de l'exécutif communal est important et nécessaire pour le bien de la collectivité. Nous sommes certains que cette période aura été enrichissante en terme d'expérience et de rencontre.

Aujourd'hui, nous saluons la venue de M. Antoine Chardonnens et M. Nicolas Gauderon qui ont tous deux décidé de relever le défi que représente cette tâche.

Toujours dans un esprit de relève et de continuité estimé indispensable par l'autorité communale, nous rappelons la formation en cours de quatre apprentis soit deux agents d'exploitation et deux employées de commerce au sein de notre commune.

La motivation de ces jeunes et l'intérêt porté à leur métier est très positif et, alors que les communes recherchant du personnel sont souvent confrontées à un manque d'expérience dans le domaine communal, ces formations spécialisées dans la gestion d'une commune, tant d'un point de vue administratif que technique, offriront du personnel avec des qualifications spécifiques et recherchées.

Il est aussi important de souligner la motivation du personnel communal afin de transmettre leur savoir et leur expérience à des personnes en formation. Ceci représente une tâche importante et oblige chacun à se remettre en question tout en restant constamment informé de la manière d'accomplir sa tâche en adéquation avec la formation actuelle.

Nous ne pouvons que souhaiter que les différentes administrations publiques offrent l'accès à ces formations.

Vous le savez tous, il est essentiel de préparer l'avenir et le conseil communal met tout en œuvre afin de réaliser cet objectif dans l'intérêt des citoyens.

Le Conseil communal



Commune de Grolley

Procès-verbal de l'Assemblée communale du 11 décembre 2012

A 20h00, M. Christian Ducotterd, syndic, souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens et déclare l'assemblée ouverte.

Il signale que les débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Comme les noms et prénoms des intervenants figurent au procès-verbal, il prie les citoyens d'énoncer leur nom et leur prénom au début de chaque intervention.

Sont excusés :

Mme Sonia Dattilo Titone, M. Emile Schroeter, M. Laurent Corninboeuf, M. Patrick Blanc, M. Francis Kolly, M. Nicolas Jaquet, Mme Joëlle Pernot Goyette, M. Claude Schroeter, M. Pierre Schuwey, M. Sanzio Ambrosini, M. Philippe Siffert, M. Morgan Siffert, Mme Elodie Siffert, M. Christian Racordon.

M. Christian Ducotterd informe l'assemblée de l'arrivée tardive de M. Stéphane Progin pour des raisons professionnelles.

L'assemblée est fréquentée par 74 personnes dénombrées par M. Hans Krebs, M. Michel Schouwey, Mme Magdalena Daffion et M. Olivier Progin, nommés scrutateurs.

M. Christian Ducotterd indique que cette assemblée a été convoquée par insertion dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg, dans le bulletin d'information communal distribué à tous les ménages, sur le site internet et par affichage au pilier public.

Le mode de convocation n'appelant aucune remarque, cette assemblée peut valablement débattre.

Mme Coralie Rotzetter, apprentie de commerce de 2^{ème} année, est présentée à l'assemblée.

M. Christian Ducotterd présente les points à l'ordre du jour.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 29 mai 2012
2. Budget 2013
 - 2.1. Présentation générale du budget de fonctionnement
 - 2.2. Présentation du budget d'investissement
 - 2.2.1. Réfection du toit de la salle de gymnastique
 - 2.2.2. Réfection du toit de l'édilité
 - 2.2.3. Remplacement des compteurs d'eau
 - 2.2.4. Réfection des pavés du cimetière

- 2.2.5. Révision du PAL - crédit complémentaire
- 2.3. Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement
3. Désignation de l'organe de révision
4. Commission d'urbanisme - élection d'un membre
5. Commission des réalisations - élection d'un membre
6. Association des communes de la Sarine pour les Services médico-sociaux - adoption de la modification des statuts
7. Crèche La Barbotine - adoption de la modification des statuts
8. Association de la piscine de Courtepin - adoption des statuts
9. Information - étude détaillée pour la construction d'une nouvelle salle communale
10. Informations du Conseil communal
11. Divers

Aucune remarque n'étant formulée, ceux-ci sont acceptés.

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 29 mai 2012

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 29 mai 2012 n'est pas lu. Il a été publié dans le bulletin communal, sur le site internet et mis à disposition au secrétariat communal.

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal de l'assemblée communale du 29 mai 2012 est soumis au vote de l'assemblée qui l'adopte à l'unanimité.

2. Budget 2013

M. Christian Ducotterd rappelle à l'assemblée que le budget est publié sous forme résumée dans le bulletin communal. Les comptes sont à disposition à l'administration communale.

2.1. Budget de fonctionnement

M. Christian Ducotterd donne la parole à M. David Buchs, conseiller communal, responsable des finances.

M. David Buchs informe l'assemblée d'un budget 2013 déficitaire même après avoir été révisé à la baisse par le conseil communal et malgré les montants accordés pour la péréquation financière intercommunale.

Répartition des charges par nature

Comparé au budget 2012, les charges totales sont supérieures de + 1.54% (+ 4.49 % par rapport aux comptes 2011) ce qui représente un excédent de charges de CHF 131'327.-, soit 2.07% du total des dépenses de fonctionnement avant imputations internes.

L'analyse de la répartition des charges par nature laisse apparaître un accroissement des charges dites liées (53% des charges totales avant imputations internes). Celles-ci progressent de CHF 188'257.-, soit plus de 5,77 % en une année (sans Réseau hospitalier fribourgeois). La péréquation des ressources et des besoins, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2011, laisse apparaître un effet net total d'environ CHF 146'800.- en notre faveur.



Les recettes à comptabiliser au budget 2013, déterminées par le Service cantonal des contributions, tient compte d'un accroissement de + 6.6 % de l'impôt sur les personnes physiques entre les années 2010 et 2013, soit un montant de CHF 225'400.-.

Compte tenu du rendement final de l'impôt 2011 comptabilisé effectivement dans l'exercice 2012, les rentrées fiscales effectives comptabilisées en 2012 seront supérieures aux prévisions du budget 2012. Il en a été tenu compte lors de l'établissement du budget 2013, raison pour laquelle, le montant a été augmenté.

Conclusion et perspectives

En conclusion, l'évolution des charges liées, bien qu'influencée par la péréquation financière, ne permet pas de boucler le budget communal 2013 sur une note positive.

L'amélioration des recettes fiscales ainsi que le maintien de ces charges seront déterminants dans la capacité pour notre commune d'assumer de nouvelles charges financières.

L'analyse de la planification financière 2012 – 2017 indique que la dégradation des résultats limitera la marge de manœuvre financière et obligera le conseil communal à procéder à des choix budgétaires futurs en fonction des priorités et des moyens financiers.

La parole est donnée à l'assemblée qui n'a ni question, ni remarque.

2.2. Budget d'investissement

2.2.1 Réfection du toit de la salle de gymnastique

La parole est donnée à M. Henri Lanthemann, responsable du dicastère.

Le toit plat de la salle de gymnastique, bâtiment construit en 1987, nécessite une réfection totale suite à plusieurs fuites constatées et réparées. Les réparations effectuées sont de caractère provisoire.

M. Christian Ducotterd donne la parole à l'assemblée.

M. Hans Krebs souhaite connaître le total des coûts des réfections ponctuelles durant les 25 ans.

M. Henri Lanthemann ne peut pas lui communiquer le coût total et l'informe que pour ces dernières années le montant investi avoisine la somme de CHF 10'000.-.

M. Roger Sciboz demande quelles garanties sont données par les entreprises pour la durée d'étanchéité.

M. Henri Lanthemann l'informe que seule de premières offres ont été demandées pour l'établissement du budget. Cependant, lors des discussions, une garantie d'une durée d'environ 20 ans a été communiquée oralement.

La parole n'étant plus demandée, la réfection du toit de la salle de gymnastique pour un montant de CHF 50'000.- est soumise au vote de l'assemblée qui l'accepte avec 70 voix, 1 abstention.

M. Christian Ducotterd, ayant omis de donner la parole à la commission financière, le fait (cf. rapport annexé) et soumettra l'objet au vote une nouvelle fois afin de respecter la procédure.

4

Par rapport au budget 2012, le total des salaires et charges sociales augmente de 4.8%. Les charges de personnel et de rémunération du Conseil se montent au total à CHF 795'660.- et tiennent compte d'une adaptation des paliers sans modification de l'indice de base.

Le service de la dette communale (intérêts et amortissements) se monte à CHF 403'432.- (budget 2012, CHF 477'580.-).

Grâce à une gestion attentive des « autres charges » courantes, il a été possible de contenir celles-ci au même niveau que celui des comptes 2011.

0. Administration générale

Les dépenses de ce chapitre comprennent le traitement du personnel administratif et du Conseil communal, les charges sociales pour l'ensemble de la masse salariale et différents frais pour assurer le fonctionnement de l'administration, notamment les coûts de licences et d'hébergement relatifs au logiciel de gestion communale.

2. Enseignement et formation

Les sommes affectées à l'enseignement obligatoire et la formation, en augmentation de CHF 104'644.- par rapport au budget 2012, se montent à CHF 2,28 mio soit au total 46.9% du budget communal avant imputation interne. La participation communale aux charges salariales de ce poste accuse une augmentation de CHF 31'682.- (école enfantine et primaire confondues). A noter toutefois que la participation de CHF 55'978.-, versée par le Canton pour l'introduction de la 2ème année d'école enfantine, figure dans le compte 990.451.01. Il s'agit du versement de la 5ème tranche sur 6 au total ; et celles-ci seront simultanément affectées à la réserve.

3. Culture, culture et loisirs

Les charges relatives à la zone sportive et la buvette (CHF 189'800.-), la participation au Conservatoire et aux cours de musique (CHF 80'650.- / budget 2012 = CHF 85'420.-), les dons aux sociétés à but culturel et sociétés sportives (CHF 20'000.-) ainsi que les frais de la bibliothèque (CHF 16'700.-) figurent dans ce chapitre.

5. Affaires sociales

Les dépenses nettes se montent à CHF 817'710.-. Elles représentent 16.8% des charges nettes par habitant et enregistrent une augmentation de 7.9% par rapport au budget 2012.

7. Protection et aménagement de l'environnement

L'élimination des déchets ménagers et autres déchets occasionne une dépense nette de CHF 39'400.-, soit une augmentation par rapport au budget 2012 (CHF 38'000.-). Le degré de couverture des frais se monte ainsi à 81.6% (minimum obligatoire 70%).

L'attribution à la réserve d'eau potable enregistre un montant de CHF 71'400.- en raison de l'excédent de produits du chapitre "Approvisionnement en eau". Celle-ci est obligatoire selon la législation fédérale, afin de respecter le principe de couverture des coûts des tâches environnementales. Pour rappel, la valeur au bilan au 31.12.2011 de cette réserve se monte à CHF 1'055'349.19.

9. Finances et impôts

Des abandons fiscaux et frais de contentieux pour insolvabilité sont prévus pour un montant de CHF 40'000.-, ce qui correspond à moins de 1% du montant total d'impôts à encaisser.

3



La parole n'étant plus demandée, la réfection du toit de la salle de gymnastique pour un montant de CHF 50'000.- est soumise au vote de **l'assemblée qui l'accepte avec 72 voix**.

2.2.2 Réfection du toit de l'édilité

La parole est donnée à M. **Henri Lanthemann**, responsable du dicastère.

Le toit plat de l'édilité, bâtiment construit en 1995, nécessite une réfection totale suite à plusieurs fuites constatées et réparées. Malgré ces réparations, le toit présente encore des fuites et, suite à une vision locale, il est constaté que l'ensemble du toit présente des fissures.

La parole est donnée à la commission financière (cf. rapport annexé).

M. **Christian Ducotterd** donne la parole à l'assemblée.

M. **Hans Krebs** se pose la question si l'étude d'une autre couverture ne serait pas judicieuse. M. **Henri Lanthemann** l'informe que la question du type de toit a été étudiée. Plusieurs offres ont été demandées pour une variante de toit à deux pans. Systématiquement, les entreprises n'ont pas souhaité répondre à la demande en raison des coûts disproportionnés par rapport à l'étanchéité telle que proposée à l'assemblée ce soir. Le montant à prévoir pour les deux toits avec deux pans varie entre CHF 300'000 et CHF 400'000.- sans compter les frais d'architecte.

La parole n'étant plus demandée, la réfection du toit de l'édilité pour un montant de CHF 55'000.- est soumise au vote de **l'assemblée qui l'accepte à l'unanimité**.

2.2.3 Remplacement des compteurs d'eau

La parole est donnée à M. **Jean-Claude Meylan**, responsable du dicastère.

L'achat de 150 compteurs d'eau, de 380 modules radio RCM-p12 ainsi que du matériel informatique nécessaire à la lecture de ces nouveaux compteurs est proposé. Ils serviront d'une part aux nouvelles constructions et d'autre part au remplacement des anciens compteurs. Les modules radio permettront une lecture informatisée de ceux-ci et le fontainier communal procédera au relevé sans devoir y accéder. Il en résultera un gain de temps appréciable au niveau de la collecte des données et simplifiera la facturation de par la transmission automatique des index.

La parole est donnée à la commission financière (cf. rapport annexé).

M. **Christian Ducotterd** donne la parole à l'assemblée.

Mme **Marie-Paule Luisier** demande si le programme est inclus dans le montant proposé.

M. **Jean-Claude Meylan** confirme que le programme est compris.

M. **Gabriel Marmy** s'inquiète de savoir si cet achat impliquera des frais pour les propriétaires.

M. **Jean-Claude Meylan** confirme que cela ne sera pas le cas car les compteurs sont loués aux propriétaires.

M. **Jean-Pierre Steiner** souhaite connaître l'économie prévue suite à cet investissement de CHF 95'000.-.

M. **Jean-Claude Meylan** répond que l'économie touche en particulier le temps horaire des employés communaux qui ne devront plus effectuer plusieurs passages pour procéder au relevé du compte et la facturation sera simplifiée.

M. **José Lambert** demande, au vu du budget déficitaire, si cet investissement ne devrait pas être repoussé.

M. **Jean-Claude Meylan** l'informe qu'une partie des nouvelles maisons sont déjà équipées de ce matériel. Il relève également que le montant prévu est pris sur la réserve de l'eau.

M. **Nicolas Robyr** souhaite connaître la proportion des logements déjà équipés de ce matériel.

M. **Jean-Claude Meylan** répond qu'environ 50% des logements de la commune en sont équipés. L'idéal serait de compléter le solde. De plus, les anciens compteurs ont une durée de vie de 20 ans et leur changement est à prévoir dans tous les cas.

La parole n'étant plus demandée, le remplacement des compteurs d'eau pour un montant de CHF 95'000.- est soumis au vote de **l'assemblée qui l'accepte avec 60 voix pour, 7 contre et 6 abstentions**.

2.2.4 Réfection des pavés du cimetière

La parole est donnée à M. **Dario Autunno**, responsable du dicastère.

Après l'assainissement de la partie supérieure du cimetière et la réalisation du jardin du souvenir, le conseil communal désire procéder à la réfection des chemins en pavés qui, avec le temps, sont usés et déformés.

La parole est donnée à la commission financière (cf. rapport annexé).

M. **Christian Ducotterd** donne la parole à l'assemblée qui ne la prend pas.

La réfection des pavés du cimetière pour un montant de CHF 35'000.- est soumise au vote de **l'assemblée qui l'accepte à l'unanimité**.

2.2.5 Révision du PAL – crédit complémentaire

M. **Christian Ducotterd**, responsable du dicastère, informe l'assemblée de la révision par chaque commune de son plan d'aménagement local pour l'adapter à la nouvelle loi en vigueur. En 2007, l'assemblée a adopté un crédit d'investissement de CHF 100 000.-. Ce montant avait été estimé par le bureau d'urbanisme sans connaître les nouvelles tâches à effectuer en rapport avec la nouvelle législation. De plus, la révision du PAL a nécessité plus de travail que prévu en raison d'un développement rapide de notre village, ce qui a obligé le bureau d'urbanisme de mettre à jour le calcul de capacité à plusieurs reprises. Aussi, les tractations avec différents propriétaires ont ralenti le processus.

Afin de terminer ladite révision avant le délai de 5 ans qui suit l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire, soit le 1^{er} janvier 2015, le conseil communal soumet au vote la demande de crédit complémentaire de CHF 65 000.-.



La parole est donnée à la commission financière (cf. rapport annexé).

M. Christian Ducoetterd donne la parole à l'assemblée qui ne la prend pas.

La demande de crédit complémentaire pour la révision du PAL pour un montant de CHF 65'000.- est soumise au vote de l'assemblée qui l'accepte avec 72 voix, 2 abstentions.

2.3 Vote final du budget de fonctionnement et des investissements

La parole est donnée à **M. David Buchs** qui indique que le détail des investissements se trouve dans le bulletin communal ainsi que le contrôle des dépenses d'investissements au 31 octobre 2012 et la récapitulation du budget d'investissements.

Le montant total des investissements bruts est estimé à CHF 1'055'900.-. Après déduction faite des subventions et des autres revenus, les investissements nets à charge de la commune se montent à CHF 985'900.-, y compris les soldes des crédits d'investissements en cours ainsi que les investissements votés lors de précédentes assemblées, mais non réalisés à ce jour.

Les décomptes finaux des crédits d'investissements dont les objets sont clôturés seront présentés lors de la prochaine assemblée des comptes.

La parole est donnée à la commission financière (cf. rapport annexé).

M. Christian Ducoetterd donne la parole à l'assemblée qui n'a ni question, ni remarque.

Les budgets de fonctionnement et d'investissement sont soumis au vote de l'assemblée qui les approuve avec 72 voix, 2 absents.

3. Désignation de l'organe de révision

La commission financière propose à l'assemblée communale de mandater une nouvelle fois la société Multifiduciaire Fribourg SA à Fribourg pour deux ans.

M. Christian Ducoetterd donne la parole à l'assemblée.

M. Hans Krebs demande si des offres comparatives ont été obtenues.

M. Stéphane Niklaus répond par la positive. Le choix a été porté sur cette société non seulement en raison du tarif, mais également des compétences de celle-ci.

M. Roger Sciboz souhaite connaître le montant du mandat.

M. Christian Ducoetterd répond sur information de **Mme Valérie Steffen**, boursière communale, que le total est de CHF 5'400.-.

La parole n'étant plus demandée, la proposition de la commission financière est soumise au vote de l'assemblée qui l'accepte à l'unanimité.

4. Commission d'urbanisme – élection d'un membre

Le Conseil communal propose **M. Nicolas Jaquet** afin de remplacer **M. Frédéric Bovey** qui a démissionné.

M. Christian Ducoetterd demande à l'assemblée si elle a une proposition à faire, ce qui n'est pas le cas.

La proposition d'élire **M. Nicolas Jaquet** est soumise au vote de l'assemblée qui élit **M. Jaquet avec 73 voix, 1 abstention.**

5. Commission de naturalisation – élection d'un membre

Le Conseil communal propose **M. Nicolas Gauderon** afin de remplacer **Mme Eva Meylan** qui a démissionné.

M. Christian Ducoetterd demande à l'assemblée si elle a une proposition à faire, ce qui n'est pas le cas.

M. Christian Ducoetterd demande la récusation de **M. Nicolas Gauderon** qui quitte la salle.

La proposition d'élire de **M. Nicolas Gauderon** est soumise au vote de l'assemblée qui élit **M. Gauderon avec 72 voix, 1 abstention.**

M. Gauderon revient en salle d'assemblée.

6. Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux – adoption de la modification des statuts

La parole est donnée à **Mme Sandra Racordon** afin de remplacer **M. Stéphane Progin.**

La modification des articles 6, 35, 35bis nouveau et 46 nouveau des statuts est présentée pour approbation par l'assemblée.

L'assemblée se prononce sur :

- la clé de répartition des frais financiers des EMS situés sur le territoire du district de la Sarine, soit 75% selon la population légale et 25% selon la population légale pondérée par l'indice de potentiel fiscal,
- la clé de répartition des frais de fonctionnement de la commission de district en matière d'EMS (Codems), soit 75% selon la population légale et 25% selon la population légale pondérée par l'indice de potentiel fiscal,
- l'autorisation d'un emprunt d'un montant maximal de 8 millions de francs sur une durée de 10 ans afin de rattraper le cumul de 18 mois de retard de remboursement des frais financiers des homes. Compte tenu du marché favorable, des intérêts créanciers propices à une telle opération, il en résultera un gain estimé à terme de 3 millions de francs,
- une distinction plus claire et transparente des organes de l'association. Celle-ci se veut uniquement plus formelle.

En conclusion, l'ampleur de ces modifications est essentielle et déterminante pour la poursuite des activités de l'association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux et aura des conséquences financières mineures pour les communes.



8. Association de la piscine de Courtepin – adoption des statuts

La parole est donnée à **M. Bruno Hayoz**, responsable du dicastère.

Depuis plus de 10 ans, la commune de Grolley est locataire de la piscine du centre de formation professionnel spécialisé de Courtepin Prof-In qui, suite à la suppression de subventions, a informé tous les locataires de la fermeture proche de la piscine. C'est alors que les communes locataires ont débuté la recherche d'une solution au vu de la future obligation légale de dispenser des cours de natation dans les écoles.

Les statuts de l'association sont le fruit de négociations entamées en 2011 entre les communes, le centre Prof-In et l'Etat de Fribourg.

Le prix d'achat du bâtiment est de CHF 600'000.-, alors que, selon une étude, la valeur se monte au double.
Les rénovations indispensables au bon fonctionnement du site se montent à CHF 1,6 mio, y compris la subvention de la LORO déduite. Le coût total est de CHF 2,2 mio.

Le budget de fonctionnement se monte à CHF 330'000.-/an, y compris un maître de sport qui s'occupera de l'administratif et de la maintenance du site.

Le tarif horaire sera de CHF 350.- sur la base de 950 heures, soit pour Grolley environ CHF 26'600.-/an contre CHF 13'000.- aujourd'hui pour 76 heures. La différence est due au fait que les frais administratifs et de personnels étaient pris en charge par Prof-In jusqu'à ce jour.

M. Bruno Hayoz présente les articles des statuts proposés figurant intégralement dans le bulletin communal.

La parole est donnée à l'assemblée communale.

Mme Marie-Paule Luisier souhaite connaître la répartition des investissements et s'inquiète de la durée de 10 ans pour quitter l'association.

M. Bruno Hayoz l'informe que la commune ne paiera que les frais de fonctionnement par le biais du tarif horaire et les heures de piscine utilisées. Le financement est assumé par l'association qui empruntera le montant de CHF 2,2 mio.

M. Hubert Dafflon souhaite connaître la position du conseil communal par rapport au projet de piscine prévu à Fribourg. Vu le nombre de communes du grand Fribourg faisant partie du projet et qui, à terme, quitteront probablement l'association, les communes restantes pourraient se retrouver dans une situation financière difficile.

M. Bruno Hayoz l'informe que le Conseil communal a tenu compte du projet de piscine de Fribourg qui ne verra probablement pas le jour avant 2015, ce qui impliquerait l'absence de cours de natation pour les élèves de Grolley durant 5 ans. Le Conseil communal est d'avis que le site existant peut, pour un prix attractif, être maintenu. De plus, d'autres locataires ont déjà manifesté leur intérêt.

10

M. Christian Ducotterd donne la parole à l'assemblée qui ne la prend pas.

La modification des statuts est soumise au vote de l'assemblée qui l'accepte avec 68 voix, 3 abstentions.

7. Crèche La Barbotine – adoption de la modification des statuts

La parole est donnée à **Mme Sandra Racordon** afin de remplacer M. Stéphane Progin.

L'assemblée doit se prononcer sur :

- les modifications ou introductions des articles 3, 10, 12 chiffres 2 et 3, issues de nouvelles législations entrées en vigueur,
- la clé de répartition des excédents de charges,
- la possibilité pour l'institution de ponctionner dans ses propres liquidités tout éventuel excédent de charge d'exploitation,
- la clé de répartition des frais financiers dus aux investissements,
- la possibilité pour l'institution de ponctionner, en partie ou en totalité, dans ses propres liquidités tout éventuel investissement,
- relever à CHF 100'000.-, respectivement CHF 200'000.- les limites de valeurs soumises au référendum financier facultatif, respectivement obligatoire.

Dans une pratique de continuité et d'harmonisation avec d'autres clés de répartition utilisées dans d'autres associations, il est présenté une clé à raison d'une première moitié selon le nombre de demi-jours inscrits (statu quo) et la seconde moitié, 75% selon la population dite légale et le solde de 25% selon le chiffre de la dernière population dite légale pondérée par l'indice du potentiel fiscal en ce qui concerne les excédents de charges.

Au sujet des frais financiers dus aux investissements, ladite clé répondra aux critères uniques de 75% selon la population dite légale et le solde de 25% selon le chiffre de la dernière population dite légale pondérée par l'indice du potentiel fiscal.

En conclusion et comme mentionné dans le message figurant dans le bulletin communal, l'ampleur de ces modifications est essentielle et déterminante pour la poursuite et le développement des activités de la crèche Barbotine. A court terme, les conséquences financières pour la commune sont nulles.

M. Christian Ducotterd donne la parole à l'assemblée.

M. Roger Sciboz souhaite connaître le nombre de places dans la crèche, les jours d'ouvertures ainsi que le nombre d'enfants de Grolley placés.

Mme Sandra Racordon répond qu'elle ne connaît pas le nombre d'enfants pouvant être accueillis mais le taux d'occupation est d'environ 80%, des enfants de Grolley y sont inscrits mais elle ne peut communiquer le nombre exact. La crèche est ouverte du lundi au vendredi.

M. Christian Ducotterd donne la parole à l'assemblée communale qui ne la prend plus.

La modification des statuts est soumise au vote de l'assemblée qui l'accepte avec 71 voix, 3 abstentions.

9



Depuis lors, un dossier d'enquête préalable a été soumis aux différents services de l'Etat début juillet.

A l'heure actuelle, l'implantation définitive du projet n'a pas été approuvée par le Service des Biens Culturels de l'Etat et ce malgré plusieurs réunions et discussions, raison pour laquelle aucun projet n'est soumis au vote. Quant aux autres services de l'Etat, seuls des éléments mineurs, facilement corrigéables ont été soulevés.

Néanmoins et afin d'illustrer au mieux les points qui ont été soulevés par les différents intervenants, Mme Sandra Racordon présente le projet, ses avantages ainsi que les modifications souhaitées par le Service des Biens Culturels.

Parmi les avantages du projet d'enquête préalable, il est cité :

- le dégagement partiel de la façade Ouest du bâtiment protégé, actuellement dissimulée par la salle,
- la faible hauteur du bâtiment de liaison et le profil excentré du toit qui dégagent véritablement la perspective de l'ancien bâtiment depuis la route de la Broye. Cette possibilité permettrait également d'augmenter sensiblement la distance à la route et la visibilité en sortant de la place en direction du giratoire,
- la réalisation de la terrasse surélevée au niveau de la salle et du restaurant qui est un critère prépondérant pour son côté pratique, c'est un élément également recommandé par la commission d'accessibilité,
- en conclusion, le projet présenté par la commune laissait 3 façades intactes entièrement dégagées en libérant une partie de la façade Ouest et permettait une meilleure mise en évidence de l'ancien bâtiment.

Suite à cela, un préavis négatif du SBC a été communiqué et le conseil communal a proposé une vision locale, laquelle a donné suite à une séance avec la commission du SBC ainsi qu'une nouvelle vision locale, toujours dans le but de maintenir le projet initial soumis.

Suite à ces différentes séances, la commission du SBC a fait part de son analyse et a soumis le plan et les explications suivantes :

- premièrement l'implantation du bâtiment diffère de ce qui avait été soumis et le conseil communal considère que le volume de la salle assombrirait la terrasse mais la commission du SBC estime que son projet est adapté dans l'objectif d'une meilleure mise en valeur de l'Auberge de la Gare et dans la composition du nouveau complexe, ensuite elle retient que la volonté de dégager l'angle nord-ouest du bâtiment de l'Auberge peut, de prime abord, être considéré comme légitime. A un examen plus approfondi de la situation, elle constate toutefois que la réalisation de cet objectif hypothèque la possibilité d'aménager une place généreuse et de qualité à l'arrière du complexe, il est vrai que cette proposition amène un espace supplémentaire intéressant notamment en ce qui concerne l'office et la partie technique liée à l'exploitation de la scène,
- elle soutient que l'alignement par rapport à la chaussée invite à infléchir l'orientation de la salle par rapport à celle de l'Auberge en permettant ainsi de mieux individualiser les deux éléments composant le nouveau complexe. Le conseil communal a fait part du risque de complication technique à proximité du collecteur EU et du ruisseau canalisé (revitalisation et remise à ciel ouvert du ruisseau),

M. **Christian Ducoetterd** ajoute, en ce qui concerne la piscine de Fribourg, que le projet de l'association régionale de la Sarine (ci-après ARS) a échoué suite au refus des statuts par quelques communes. L'ARS prévoyait un fonds d'investissement pour des projets d'envergure dans le district de la Sarine, dont la piscine de Fribourg. Le but recherché par le conseil communal est de garantir aux élèves de la commune l'accès aux cours de natation. A ce jour, si une commune refuse les statuts de l'association de la piscine de Courtepin, toutes les communes concernées par celle-ci seraient dans une situation délicate. Les statuts devraient alors être présentés une nouvelle fois aux assemblées communales et, en attendant, aucune rénovation ne pourrait être entreprise, ce qui reporterait l'utilisation de la piscine de Courtepin.

Mme **Corinne Lambert**, qui dispense des cours de natation, relève qu'il est très difficile d'enseigner dans un bassin olympique, le risque d'accident étant accru dans le cas par exemple où le cours a lieu en milieu de piscine avec des enfants en bas âge.

M. **Bruno Hayoz** confirme que la dimension du bassin de Courtepin est idéale.

M. **Frédéric Repond** demande pourquoi 950 heures ont été prises en considération car cela correspond à 5 heures par jour. Ce potentiel paraît sous-estimé.

M. **Bruno Hayoz** confirme que le potentiel est sous-estimé. Le coût de CHF 350.-/heure est le scénario le plus mauvais.

M. **Jean-Bernard Verdon** s'inquiète du délai de sortie de l'association et de la mention qu'elle ne doit pas porter préjudice aux autres communes.

M. **Bruno Hayoz** indique que les communes n'ont aucun intérêt d'en sortir. La commune sortante devrait payer sa dette. L'association a confiance en l'occupation des locaux.

M. **Christian Ducoetterd** relève que la difficulté de sortir de l'association est également une garantie pour les communes de l'association.

M. **Corinne Lambert** informe l'assemblée qu'aucune heure n'est disponible actuellement. Des sociétés l'utilisent également le soir.

Mme **Nicole Schuway** souhaite savoir quand sont prévues les rénovations et si dans l'intervalle la piscine sera ouverte.

M. **Bruno Hayoz** informe l'assemblée que les rénovations débuteraient au plus vite. Actuellement le filtrage est en panne, réparation qui sera effectuée par Prof-In, puis les travaux débuteraient aussitôt les statuts de l'association adoptés par toutes les communes.

M. **Christian Ducoetterd** donne la parole à l'assemblée communale qui ne la prend plus.

Les statuts de l'association de la piscine de Courtepin sont soumis au vote de l'assemblée qui les accepte avec 65 voix pour, 4 voix contre et 4 abstentions.

9. Information – étude détaillée pour la construction de la nouvelle salle communale

La parole est donnée à Mme Sandra Racordon qui rappelle la présentation de 2 projets lors d'une assemblée communale qui a accepté un crédit d'étude afin d'évaluer au mieux le coût et les éléments liés à la reconstruction de la salle actuelle.



Tout d'abord, comme cela a été publié dans la Feuille officielle du 16.11.2012, les CFF entendent moderniser la gare de Grolley dans l'optique de l'arrivée du RER, ce qui représentera une amélioration notable de la desserte en transports publics de la Commune.

Les modifications exigées par la mise en place du RER sont majeures. En effet, Grolley est déjà aujourd'hui et restera à l'avenir un point de croisement des trains sur la ligne de la Broye. Ceci implique une entrée en gare simultanée de trains circulant dans les deux directions ainsi qu'une vitesse d'entrée en gare bien supérieure à ce qui est actuellement le cas, la vitesse passant à max. 80 km/h, soit environ le double de la vitesse maximale actuelle.

Pour des raisons impératives de sécurité, le deuxième quai, très étroit et n'offrant aucune protection aux passagers s'y trouvant, ne peut subsister comme tel. La création d'un deuxième quai de l'autre côté des voies, avec rampe d'accès passant sous les voies, a été mise à l'enquête. Cela a pour effet d'augmenter l'espace nécessaire aux voies et aux quais. Toute extension étant impossible côté Biolettes, car déjà occupé jusqu'à la distance limite, le nouveau quai 1 sera sensiblement rapproché du bâtiment voyageur, avec pour conséquence un danger important pour les personnes attendant le train. De plus, la visibilité dont disposeraient les mécaniciens arrivant aussi bien de Fribourg que de Payerne, serait des plus limitée. Aussi, la sécurité des personnes rend inévitable la démolition du bâtiment voyageur actuel. Il sera remplacé par une structure plus légère et conforme aux normes actuelles de sécurité.

Le bâtiment voyageur bénéficie d'un degré de protection C du point de vue des biens culturels, le degré A étant le plus élevé. Selon les informations en notre possession, il semblerait que le Service des Biens Culturels ne s'opposera pas, pour les raisons de sécurité mentionnées, à la démolition du bâtiment voyageur.

Après insistance de la part des CFF, le Conseil communal a accepté de préavis favorablement, pour les raisons de sécurité déjà évoquées, la démolition du bâtiment voyageur.

Etude de parking

Une des contre-prestations concerne les possibilités de parking dans la zone de la gare. A l'occasion des travaux nécessités par l'arrivée du RER, les CFF ont décidé de transformer leurs places de parc en une zone Park+Rail payante. On devine les conséquences d'une telle décision pour le secteur élargi de la gare : les nombreux pendulaires, notamment de la Broye, qui viennent en voiture jusqu'à Grolley pour y prendre le train, risquent de se reporter sur les places de parc de l'immeuble du Denner, les places du Centurion, de la Poste et de l'Auberge communale. La Commune se doit de remédier à ce problème, afin que les riverains, les commerçants et leurs clients trouvent encore à se garer.

La Commune est parvenue à convaincre les CFF de participer à l'établissement d'un concept de parking englobant les zones citées ainsi que le futur parking de la salle communale, situé à l'est du café, entre la voie et le ruisseau. Il faut savoir que l'accord des CFF est tout à fait exceptionnel et qu'il n'a pu être obtenu qu'en raison de la configuration particulière des lieux et de la proximité du futur Park+Rail aux autres places de parc. L'étude sera financée paritairement. Dans ce cadre, les propriétaires de places de parc privées seront approchés prochainement pour être intégrés à la démarche. Les résultats de l'étude de parking seront communiqués à la population lors d'une prochaine assemblée.

- elle préconise de réduire le sous-sol à la surface au sol de la salle. L'utilisation de la sur-hauteur de la scène permet d'intégrer le garage au volume sans qu'il soit nécessaire d'abaisser encore le terrain pour l'accès. Le conseil communal considère cette modification comme un point négatif dans le sens où leur remarque ne tient pas compte du fait de l'utilisation de celle-ci pour le rangement des tables sous la scène.

Actuellement, le bureau Perriard travaille sur un projet prévoyant une implantation rectifiée afin d'obtenir l'espace supplémentaire mentionné par la commission du SBC et sur une solution qui puisse offrir une terrasse stimulant l'exploitation extérieure du bâtiment. Ensuite, le nouveau projet sera à nouveau soumis au SBC.

Conception :

- A l'étage du café : salle de 210 places (concert/théâtre) ou 120 places banquet avec toilettes pour handicapés
- toilettes actuelles supprimées et surface mise à disposition du restaurateur
- Au sous-sol : 2 salles de réunion et la possibilité de prévoir un local commercial d'environ 50m² (pour autant que le plan révisé le permette) + WC

Utilisation :

- La salle devra pouvoir être utilisée indépendamment du café et un office est prévu à cet effet
- Elle sera mise à disposition des sociétés gratuitement pour autant qu'elles proposent des animations ouvertes aux villageois. Dans le cas contraire, la salle sera louée aux sociétés
- Un nombre donné de soirées dans l'année sera réservé pour les sociétés selon les besoins qu'elles ont émis. Les dates devront être fixées lors de la réunion du calendrier des manifestations où le cafetier sera également invité.
- Un cahier des charges mentionnant les droits et devoirs entre sociétés et restaurateur sera établi
- Des places de parc seront prévues pour le café et pour la salle (ce point est également en discussion avec les CFF → concept parking)

M. **Christian Ducotterd** informe l'assemblée que la discussion ne sera pas ouverte sur ce dossier.

M. **Bernard Repond** demande si les places de parc perdues seront prévues ailleurs.

M. **Christian Ducotterd** répond que le conseil communal a pris note de la remarque.

10. Informations du Conseil communal

Modernisation de la gare CFF

M. **Christian Ducotterd** donne la parole à M. **Henri Lanthemann** qui informe l'assemblée sur l'évolution du projet des CFF et de la Commune concernant la zone de la gare de Grolley.

Modernisation de la gare



Terrain art. 939 RF

Une autre opportunité qui s'est présentée à la Commune consiste en une opération immobilière portant sur l'art. 939 RF, situé dans le prolongement de la route de la gare, soit un endroit stratégique pour le développement de la Commune. Dans le cadre de l'accord global négocié avec les CFF, ces derniers concèdent à la Commune un droit d'emption d'une durée de 10 ans, avec un prix arrêté à Fr. 300'000.-, soit environ Fr. 85.-/m², indexé à l'inflation mais plafonné à Fr. 309'000.-. De plus, la Commune pourra louer la parcelle susmentionnée pour Fr. 500.-/an. Il sera possible d'établir des constructions et aménagements légers durant la période de location, en fonction des besoins du moment. Ce terrain représente une réserve stratégique pour la Commune, aussi bien en terme d'utilisation à but public que d'usage privé apportant une forte plus-value pour les citoyens de Grolley. Il sera nécessaire d'adopter ce droit d'emption lors de la prochaine assemblée communale afin de pouvoir l'enregistrer au registre foncier.

En résumé, les travaux entrepris par les CFF pour la mise en place du RER obligent la destruction, pour des raisons de sécurité, du bâtiment voyageur actuel. De plus, les places de parc des CFF seront transformées en une zone Park+Rail payante. Le Conseil communal entend traiter le dossier dans sa globalité, en y incluant des points tels qu'un transfert immobilier et une solution pour le parking sur la zone de la gare. Concrètement, les CFF acceptent de mettre en place une étude de parking sur toute la zone de la gare pour éviter un report de stationnement des places CFF sur les places des commerces et des propriétaires privés. Enfin, la Commune a obtenu un droit d'emption sur le terrain art. 939 RF, qu'elle pourra louer jusqu'à l'exercice de son droit d'emption.

Accueil extrascolaire

La parole est donnée à **M. Bruno Hayoz** qui rappelle l'édition du bulletin d'information « Groll'écho » traitant du résultat de l'analyse des besoins en accueil extrascolaire. Le Conseil communal suit la procédure pour permettre, selon l'objectif annoncé, une ouverture de la structure AES à la rentrée scolaire 2013.

4 groupes de travail ont été créés, soit le groupe aménagement et locaux, le groupe planification horaire et personnel de l'AES, le groupe règlements et statuts et le groupe finances.

Un appel est lancé car la plupart des groupes sont constitués mais il manque encore des personnes pour les compléter.

Le but est de présenter les statuts de l'accueil extrascolaire en avril 2013.

Démission de M. Stéphane Progin

M. Christian Ducotterd annonce à l'assemblée communale la démission de M. Stéphane Progin au 31 décembre 2012 pour des raisons personnelles. Il le remercie de tout le travail fourni durant les 11 années dans le dicastère des affaires sociales. Ces années ont été marquées par des rencontres sympathiques avec les aînés mais également celles avec des personnes en grande difficulté et pour lesquelles il aurait aimé leur venir encore plus en aide que les moyens ne lui permettaient. Au nom du conseil et de la population, il réitère ses remerciements à M. Stéphane Progin.

11. Divers

M. Christian Ducotterd donne la parole à l'assemblée communale.

M. Gabriel Marmy demande que le problème de la conduite d'eau potable en fin de réseau du quartier En Genevrex soit réglé, vu la réserve disponible.

M. Jean-Claude Meylan répond que la problématique est connue. Une mise en séparatif est à prévoir. Malheureusement, les travaux sont onéreux pour le peu d'habitations situées dans ce quartier isolé.

M. Michel Pochon demande si la commune étudie un projet de fusion.

M. Christian Ducotterd explique que les conseils communaux de la région (La Sonnaz, Belfaux, Autafond, Pontaux et Grolley) se sont concertés et rencontrés. Suite à cela, La Sonnaz a effectué un sondage.

Actuellement, les conseils communaux rencontrent le problème de savoir comment se déroulerait une fusion avec une commune de l'Agglo. Une réponse devrait bientôt être communiquée par le Conseil d'Etat. A ce jour, les communes attendent la réponse pour prendre position.

Il faut retenir qu'un projet de fusion doit être déposé jusqu'en 2016 pour obtenir l'aide aux fusions. Pour exemple, une fusion avec Ponthaux représenterait une aide de l'ordre de grandeur de CHF 400'000.-.

M. Jean-Pascal Baeriswyl craint que la modernisation de la gare augmente le trafic aux Biolettes par le fait que des véhicules viennent attendre les passagers de ce côté de la gare et demande à la commune de mettre la route en « bordier autorisé ».

M. Henri Lanthemann répond qu'une zone dépose-minute est prévue. Il est d'avis qu'avant d'installer un panneau de signalisation, il est nécessaire de suivre l'évolution. M. Henri Lanthemann tiendra compte de la remarque faite.

M. Hubert Daffion soutient la demande de M. Baeriswyl, car la zone dépose-minute est au nord des voies. Il craint également l'augmentation du trafic aux Biolettes.

M. Christian Ducotterd indique que la demande sera prise en compte lors des réflexions dans ce projet.

M. Hans Krebs regrette la démission de M. Progin et salue la communication de l'information aussi rapidement. Il souhaite cependant connaître pour quelle raison M. Stéphane Progin démissionne.

M. Stéphane Progin regrette de ne pas honorer la confiance que les citoyens lui portait et souhaite se souvenir des bons moments passés durant ce mandat et déclare : « Il y a des moments qui ont été difficiles, il y a des moments qui ont été très difficiles et des moments très difficiles avec des gens qui sont dans le besoin, proches de chez nous, qu'on ignore, des gens qui se cachent, des gens que j'ai essayés, avec les moyens que j'ai eu à disposition, de les aider. Et c'est surtout encore une fois ces moments positifs que je veux me remémorer et puis surtout je souhaite un bon vent à mes collègues du conseil. Il y a beaucoup de travail, il y a des projets très intéressants. »

Comme M. Stéphane Progin l'a mentionné, il se retire pour des raisons personnelles et ne se prononcera pas davantage.



La parole n'étant plus demandée, M. Christian Ducotterd remercie tous les membres du conseil communal de leur travail alors qu'ils sont très engagés professionnellement, ainsi que les membres des commissions et les employés communaux.

A 22h00, M. Christian Ducotterd clôt l'assemblée en remerciant les citoyennes et les citoyens de leur participation et invite chacun à partager le verre de l'amitié. Il souhaite à chacun de joyeuses fêtes de fin d'année.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le Syndic

Christian Ducotterd

La Secrétaire

Priska Maillard



Assemblée communale du 11 décembre 2012

Rapport de la commission financière

Commission financière
1772 Grolley

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE A L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU MARDI 11 DECEMBRE 2012

Budget d'investissement

A) Réfection du toit de la salle de gymnastique

Le Conseil communal propose un investissement de CHF 50'000.- pour la réfection du toit de la salle de gymnastique.

Cet investissement sera financé soit par liquidités courantes soit par recours à l'emprunt, si nécessaire.

La commission financière confirme que les finances de la Commune peuvent prendre en charge cet investissement sous réserve de l'approbation de l'assemblée communale.

La secrétaire :

Christelle Ambrosini

Le président :

Stéphanie Niklaus

Membre de la commission : Delphine Tinguely

19.11.2012

Commission financière
1772 Grolley

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE A L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU MARDI 11 DECEMBRE 2012

Budget de fonctionnement et d'investissement 2013

Le Conseil communal vous propose un budget de fonctionnement **déficitaire** de CHF 131'327.- pour l'année 2013.

Les recettes se montent à CHF 7'166'386.- alors que les dépenses s'élèvent à CHF 7'297'713.-, correspondant à un excédent de charges (avant imputations internes) de 2.07 % soit inférieur à la limite autorisée de 5% selon l'art 87 al 3 LCo.

La commission financière a vérifié, par sondages, les positions du budget 2013 par rapport aux comptes 2011 et au budget 2012.

Au vue de l'augmentation importante des charges liées de 5.77% et de la faible progression des recettes fiscales, l'exercice 2013 affichera une perte nette de CHF 131'327.-.

A noter que l'éventuelle adaptation de l'impôt communal dès 2014, comme mentionnée dans la planification financière, servirait à assurer uniquement le service de la dette de la nouvelle salle communale.

Compte tenu du rythme soutenu des investissements financés par liquidités courantes en 2013, nous recommandons au Conseil communal d'être particulièrement sélectif dans ses futurs choix d'investissement voire d'en différer certains dans le temps.

La commission financière propose à l'assemblée communale d'approuver les budgets de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 2013 tels que présentés.

La secrétaire :

Christelle Ambrosini

Le président :

Stéphanie Niklaus

Membre de la commission : Delphine Tinguely

19.11.2012



Commission financière
1772 Grolley

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE A L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU MARDI 11 DECEMBRE 2012

Budget d'investissement

C) Remplacement des compteurs d'eau

Le Conseil communal propose un investissement de CHF 95'000.- pour l'achat de 150 compteurs d'eau, de modules radio ainsi que tout le matériel informatique nécessaire à la lecture de ces nouveaux compteurs.

Cet investissement sera financé par l'utilisation de la réserve « Eau potable ».

La commission financière confirme que les finances de la Commune peuvent prendre en charge cet investissement sous réserve de l'approbation de l'assemblée communale.

La secrétaire :


Christelle Ambrosini

Le président :


Stéphane Niklaus

Membre de la commission : Delphine Tinguely

19.11.12

Commission financière
1772 Grolley

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE A L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU MARDI 11 DECEMBRE 2012

Budget d'investissement

B) Réfection du toit de l'éclité

Le Conseil communal propose un investissement de CHF 55'000.- afin de régler durablement le problème d'étanchéité du toit du bâtiment de l'éclité.

Cet investissement sera financé soit par liquidités courantes soit par recours à l'emprunt, si nécessaire.

La commission financière confirme que les finances de la Commune peuvent prendre en charge cet investissement sous réserve de l'approbation de l'assemblée communale.

La secrétaire :


Christelle Ambrosini

Le président :


Stéphane Niklaus

Membre de la commission : Delphine Tinguely

19.11.12



Commission financière
1772 Grolley

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE A L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU MARDI 11 DECEMBRE 2012

Budget d'investissement

E) Révision du plan d'aménagement local (PAL), crédit complémentaire

Le Conseil communal propose un crédit complémentaire de CHF 65'000.- afin de financer les honoraires du bureau d'urbanisme. Nous rappelons qu'un crédit d'investissement de CHF 100'000.- avait déjà été adopté lors de l'assemblée communale du 17 décembre 2007.

Ce crédit complémentaire peut être assumé soit par liquidités courantes soit par recours à l'emprunt, si nécessaire.

La commission financière confirme que les finances de la Commune peuvent prendre en charge cet investissement sous réserve de l'approbation de l'assemblée communale.

La secrétaire :


Christelle Ambrosini

Le président :


Stéphane Niklaus

Membre de la commission : Delphine Tinguely

19.11.2012

Commission financière
1772 Grolley

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE A L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU MARDI 11 DECEMBRE 2012

Budget d'investissement

D) Réfection des pavés du cimetière

Le Conseil communal propose un investissement de CHF 35'000.- pour la réfection des chemins en pavés du cimetière.

Cet investissement sera financé soit par liquidités courantes soit par recours à l'emprunt, si nécessaire.

La commission financière confirme que les finances de la Commune peuvent prendre en charge cet investissement sous réserve de l'approbation de l'assemblée communale.

La secrétaire :


Christelle Ambrosini

Le président :


Stéphane Niklaus

Membre de la commission : Delphine Tinguely

19.11.2012



Commission financière
1772 Grolley

PROPOSITION D'UN ORGANE DE REVISION DES COMPTES A L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU MARDI 11 DECEMBRE 2012

Selon l'article 97, lettre c de la Loi sur les communes du 16 mars 2006, la commission financière est en charge de proposer à l'assemblée communale un organe de révision pour le contrôle des comptes communaux.

Lors de l'assemblée du 13 décembre 2011, un mandat d'une année a été attribué à la société « Multifiduciaire Fribourg SA ». Les prestations de cette fiduciaire ayant donné entière satisfaction, la commission financière vous propose de le renouveler pour les deux prochaines années.

La secrétaire :


Christelle Ambrosini

Le président :


Stéphanie Niklaus

Membre de la commission : Delphine Tinguely

19.11.2012



■ Préambule

Vous trouverez, ci-après, le bilan au 31 décembre 2012 ainsi que la présentation résumée des comptes de fonctionnement de l'année 2012 avec les chiffres comparatifs du budget 2012 et les comptes de l'année 2011 suivis des comptes d'investissements. Nous vous rappelons néanmoins que la présentation complète des comptes ainsi que le rapport de l'organe de révision sont disponibles sur demande auprès de l'administration communale et/ou par e-mail à l'adresse commune@grolley.ch.

Ce commentaire vous présente les principaux postes du bilan ainsi que le résultat des comptes 2012. Ceux-ci feront également l'objet d'une présentation plus détaillée lors de l'assemblée communale du 16 mai 2013.

■ Situation générale

Le compte de fonctionnement 2012 laisse apparaître **un excédent de produits ou bénéfice de CHF 194'756.97**. Comparé au budget 2012, les charges totales sont inférieures de -2.4% (-1.1% par rapport aux comptes 2011).

■ Bilan au 31 décembre 2012

Le bilan renseigne sur l'état de la fortune (actif) et des engagements (passif) de la commune à la date de la clôture annuelle.

● **L'actif** comprend les biens du patrimoine financier et administratif. Le compte 1390.00 "Actifs transitoires" comprend les charges payées d'avance ainsi que les recettes afférentes à l'exercice 2012 qui ne seront encaissées qu'ultérieurement.

Le compte 1150.90 "Débiteurs" présente un solde de CHF 1'586'697.68 et comprend la totalité des postes ouverts des débiteurs (impôts antérieurs à 2007, taxes et autres factures dues, notamment les factures suivantes : décompte d'eau et contribution immobilière, échues début 2013). Le compte 1120.10 « Débiteurs SCC » d'un solde de CHF 1'764'373.05 comprend – outre les montants non payés par les débiteurs pour les années 2008 à 2011 - la totalité des acomptes facturés pour l'année 2012 échus au plus tard le 31 mai 2013 (terme général d'échéance). La provision pour pertes sur débiteurs se monte à CHF 259'589 (cpte 2400.00).

Vous aurez certainement constaté que le poste du bilan no 1230.00 « Immeubles et terrains à bâtir » présente un solde négatif. Cet état est dû au fait que le montant de la vente des terrains « Village Sud » et de la zone industrielle est supérieur aux investissements effectués pour l'équipement de ces terrains. L'équipement de ces secteurs sera compensé par les ventes de terrains. Actuellement, diverses factures relatives à ces équipements nous parviennent encore ce qui ne nous permet pas d'établir un décompte final et de comptabiliser un gain sur la vente des terrains. En accord avec le Service des communes, ce gain sera intégré dans nos comptes dès que la somme exacte du coût de l'investissement sera connue.

● **Au passif**, les engagements courants comprennent les postes « Créanciers » pour CHF 1'107'415.49, dont CHF 756'000 en faveur du Groupe e concernant la centrale de chauffe à distance. Ce même montant a été refacturé à Armasuisse et se retrouve dans le compte « Débiteurs ».

Le compte 2590.00 "Passifs transitoires" comprend les charges imputables à l'exercice en cours pour lesquelles nous n'avons pas encore reçu de facture, notamment des prestations qui n'ont pas encore fait l'objet d'un décompte final et qui ne seront payées qu'ultérieurement.

Les dettes contractées auprès d'établissements bancaires ainsi que les capitaux disponibles représentent la dette nette de la commune qui se monte à CHF 1'105'940, soit CHF 623 par habitant contre CHF 901'556 ou CHF 532 à fin 2011.

La charge d'intérêts et amortissements de cette dette représente CHF 396'249, contre CHF 464'966 en 2011, soit le 9.7 % des recettes fiscales ordinaires.

Au 31 décembre 2012, à la suite des amortissements ordinaires, le patrimoine administratif et financier figurant au bilan se monte à CHF 4'050'806 [*⇒ voir tableau « Patrimoine administratif et financier selon bilan »*]



Les principales variations entre le budget 2012 et les comptes 2012 pour les recettes et les charges concernent les postes suivants :

	Budget 2012	Comptes 2012	Différence
● Rendement fiscal et autres impôts	4'549'090	4'964'954	+ 415'864
➤ Impôts ordinaires	3'760'000	4'076'826	+ 316'826
➤ Impôts irréguliers	160'000	198'015	+ 38'015
➤ Autres impôts	629'090	690'113	+ 61'023

■ Autres charges (sans prélèvement aux réserves)

Frais de licences et maintenance informatique	+ 9'785
Affaires sociales ⇒ Assistance directe	- 24'176
Frais de chauffage et électricité (édilité)	- 8'599
Entretien des véhicules et machines	+ 6'730
Approvisionnement en eau - Entretien et rénovation des installations	+ 31'560
Protection des eaux – Entretien des installations et équipements	- 7'971
Ramassage des ordures ménagères	+ 11'131
Pertes sur débiteurs	+ 27'405

■ Charges liées

Participation au Cycle d'orientation	- 39'080
Participation à la formation spéciale	+ 5'679
Participation aux subventions cantonales des soins spéciaux	+ 34'861
Participation aux indemnités forfaitaires	+ 10'028
Institutions spécialisées pour personnes handicapées/inadaptées	- 10'571
Participation au Service social régional	+ 32'926





Le total des charges de fonctionnement de l'année 2012 [sans imputations "internes"] **s'élève à 6.3 millions.** Comparativement à 2011, les dépenses avant imputations internes augmentent de + 0.9%, simultanément les recettes évoluent de + 4%.

Le résultat du compte de fonctionnement 2012 présente au final un résultat équilibré, notamment en raison du montant total des charges liées effectives, contenues dans les prévisions communiquées par les différents services lors de l'élaboration du budget ainsi que des montants supplémentaires encaissés au niveau des impôts ordinaires, irréguliers et autres impôts pour + CHF 415'864.

Un bref commentaire par dicastère vous explique les principaux écarts par rapport au budget.

▪ **Administration**

L'acquisition du programme informatique Geoconcept nous permettant de consulter et d'éditer nos données cadastrales a généré un dépassement des frais de licences et maintenance informatique de + CHF 9'785.

▪ **Ordre public**

En raison de la révision partielle de la loi sur la protection de la population et de la protection civile, les contributions de remplacement d'abris PC ainsi que les allocations au fond de réserve sont gérées par le canton depuis le 1^{er} janvier 2012.

▪ **Enseignement et formation**

Les dépenses de ce dicastère qui représentent le 44% des charges nettes par fonction ont été inférieures au budget de - CHF 78'475, principalement au niveau des charges liées. Notre participation au Cycle d'orientation est inférieure au budget de - CHF 38'090 et se monte pour l'année 2012 à CHF 471'830 (CHF 479'103 en 2011).

▪ **Culte, culture et loisirs**

Notre participation au Conservatoire laisse apparaître une « économie » de - CHF 3'131 par rapport au budget. Il en est de même pour la participation aux cours de musique qui enregistre une charge de CHF 12'889 pour un budget 2012 de CHF 15'000.

▪ **Santé**

Les dépenses de ce dicastère sont supérieures aux prévisions budgétaires.

La majorité de ces frais sont des charges liées qu'il ne nous est pas possible d'influencer. La hausse provient notamment des dépenses relatives à notre participation aux subventions cantonales des soins spéciaux (+ CHF 34'861) ainsi qu'à la participation aux indemnités forfaitaires (+ CHF 10'028).



▪ *Affaires sociales*

L'ensemble des charges nettes de ce dicastère se monte à CHF 762'232. Elles sont supérieures au budget de + CHF 4'352 et représentent le 16% des charges nettes totales de la commune.

Dans le chapitre 54, les structures d'accueil de la petite enfance ont généré des dépenses supérieures aux prévisions budgétaires de + CHF 2'891. Le nombre relativement stable d'enfants ayant fréquenté la crèche Barbotine explique ce léger dépassement.

Les coûts de la participation communale aux charges des institutions spécialisées pour personnes handicapées/inadaptées (chapitre 55) ont été moindres que ceux annoncés lors de l'établissement du budget de - CHF 10'571. Pour ce qui concerne le chapitre 58 de l'Aide Sociale, les charges ont, en globalité, été contenues aux prévisions.

▪ *Transports et communications*

La vente très prisée des abonnements journaliers CFF nous a permis de dégager un léger excédent de produits (+ CHF 600). Ce résultat nous permet d'autofinancer « partiellement » ce service, si nous considérons l'emploi du temps relatif à sa gestion administrative. Cette dernière est cependant considérablement soulagée par la vente en ligne (site Internet) des Flexi Card.

L'entretien des routes laisse apparaître une économie de dépenses de - CHF 83'012 engendrée principalement par les amortissements complémentaires qui ont été effectués sur l'exercice 2011.

▪ *Protection et aménagement de l'environnement*

Les dépenses consacrées au chapitre 70 de l'approvisionnement en eau sont inférieures au budget de - CHF 87'084 en raison des amortissements par prélèvement à la réserve non effectués car l'investissement relatif au remplacement du tableau d'eau potable n'a pas été finalisé. En revanche, les dépenses consenties pour l'entretien et la rénovation des installations laissent apparaître un dépassement du budget de CHF 31'560, dépassement dû principalement aux réparations réalisées sur le réseau des conduites d'eau. L'attribution à la réserve d'eau potable se monte quant à elle à CHF 34'783 ce qui porte la réserve au bilan à CHF 1'090'731.63.

Les charges inhérentes au chapitre 71 de la protection des eaux sont inférieures au budget de - CHF 14'496. L'entretien régulier de nos installations des dernières années nous a permis de contenir les dépenses de ce dicastère.

Les frais relatifs à l'aménagement du territoire laisse apparaître un léger excédent de produits de CHF 6'626 occasionné par des honoraires d'urbanistes et de géomètres inférieurs aux prévisions.

▪ *Forêts « Economie »*

Notre participation aux dépenses effectives 2012 de la Corporation forestière de La Sonnaz est conforme au budget.



▪ *Finances et impôts*

	Comptes 2011	Budget 2012	Comptes 2012	Différence 2012	Budget 2013
	4'729'760	4'549'090	4'964'954	+ 415'864	4'727'680
• Impôts ordinaires	3'761'191	3'760'000	4'076'826	+ 316'826	3'932'000
• Impôts irréguliers	229'886	160'000	198'015	+ 38'015	130'000
• Autres impôts	738'683	629'090	690'113	+ 61'023	665'680

S'agissant des impôts sur le **revenu des personnes physiques**, le montant provisoire arrêté pour l'année fiscale 2012 correspond aux indications communiquées par le Service cantonal des contributions [SCC], montant déterminé sur la base des taxations notifiées en 2012 et des éléments portés à notre connaissance au 31.12.2012. Le rendement final des impôts ordinaires 2011 (5^{ème} année de facturation par le SCC) est comptabilisé effectivement dans l'exercice 2012.

L'encaissement des impôts irréguliers et autres impôts laisse apparaître un excédent de produits de + CHF 99'038 par rapport au budget.

Les dépenses consacrées à la rémunération des emprunts représentent pour 2012 CHF 53'436 (CHF 62'210 au budget 2012). Le taux d'intérêt moyen de la dette de la commune, calculé sur la base des emprunts et des intérêts, est de 2.12%. La différence s'explique principalement par des liquidités en suffisance et la non nécessité d'avoir recours à nos limites de crédit.

Le chapitre 99 « Autres postes » comprend, outre les amortissements usuels qui se montent à CHF 208'750, les amortissements supplémentaires effectués au terme de l'exercice 2012 sur des postes du patrimoine financier et administratif pour CHF 232'795.

* * * * *



Où va l'argent de nos impôts ?

Charges nettes par fonction

Nbre d'habitants au 31.12.2012 => 1'872	Comptes 2012	Charges nettes		Comptes 2011
	Charges	%	par habitant	par habitant
0. Administration	359'058	7.5	192.--	186.--
1. Ordre public	56'642	1.2	30.--	35.--
2. Enseignement & formation	2'096'887	44.0	1'120.--	1'172.--
3. Culte, culture et loisirs	317'438	6.7	170.--	178.--
4. Santé	548'510	11.5	293.--	268.-- *
5. Affaires sociales	762'232	16.0	407.--	373.--
6. Transports et communications	371'759	7.8	199.--	259.--
7. Protection et aménagement de l'environnement	148'687	3.1	79.--	114.--
8. Economie	39'492	0.8	21.--	14.--
9. Finances et impôts	69'491	1.5	37.--	65.-- **
Total de la charge nette	4'770'197		2'548.--	2'663.--
Impôts produits (chapitre 90)	4'964'954		- 4.3%	
Excédent de produits de fonctionnement	194'757			

Pour tous les grands groupes de tâches de fonctionnement, les charges sont supérieures aux ressources qui leur sont directement liées. La couverture de ces charges nettes est assurée essentiellement par le produit des impôts .

* Révision de la loi sur le réseau hospitalier fribourgeois qui est entrée en vigueur le 1er janvier 2007.

** Introduction de la péréquation financière intercommunale au 1er janvier 2011

* * * * *

Dettes nette par habitant

Année	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Nbre habitant au 1.1.	1'541 h	1'541 h	1'576 h	1'609 h	1'640 h	1'695 h	1'776 h
Dettes nette/habitant	2'690.00	2'816.00	2'345.00	1'971.00	1'322.00	532.00	623.00
Dettes brute / habitant	2'694.00	2'820.00	2'424.00	2'346.00	1'735.00	1'546.00	1'475.00



Bilan au 31.12.2012

		Comptes au 31.12.2011		Comptes au 31.12.2012	
		Doit	Avoir	Doit	Avoir
BILAN		9'088'938.20	9'088'938.20	9'656'449.88	9'656'449.88
1	ACTIF	9'088'938.20	762'347.65	9'656'449.88	522'073.50
10	DISPONIBILITES	1'718'244.39		1'513'860.37	
1000.00	Caisse communale	3'278.90		2'729.85	
1010.00	CCP 17-1374-0	1'458'888.24		1'381'103.77	
1020.00	Raiffeisen, c/c no 11099.01	9'018.85		2'396.60	
1020.10	BCF, c/c no 30 01 214.460-01	5'707.95		4'937.50	
1020.20	UBS, c/c 260-66880352.1	6'509.05		332.65	
1060.00	Trésorerie d'Etat, compte-courant	234'841.40		122'360.00	
11	DEBITEURS	2'581'251.06	4'896.00	3'389'678.08	5'859.00
1110.02	La Bâloise, c/c Fondation LPP 50/0.057.549-2	21'919.85		20'649.60	
1120.10	Débiteurs impôts SCC	1'538'051.80		1'764'373.05	
1150.07	Débiteurs Impôt Anticipé	1'803.35		1'746.55	
1150.09	Débiteurs T.V.A	381.80		16'211.20	
1150.90	Débiteurs	1'019'094.26		1'586'697.68	
1150.98	Acompte la Montgolfière (compte d'attente)		4'896.00		5'859.00
12	PLACEMENTS	200.00	757'451.65	200.00	516'214.50
1210.00	Parts sociales	200.00		200.00	
1230.00	Immeubles et terrains à bâtir		757'451.65		516'214.50
13	ACTIFS TRANSITOIRES	168'195.15		185'690.48	
1390.00	Actifs transitoires	168'195.15		185'690.48	
14	INVESTISSEMENTS	4'621'042.60		4'567'015.95	
1400.00	Ouvrages génie-civil/Place de sport	1'306'500.00		1'248'000.00	
1400.01	Terrains	1.00		1.00	
1410.00	Routes, éclairages, ponts	1'415'107.00		1'570'779.65	
1410.01	Ouvrages génie civil/STEP	1.00		1.00	
1410.02	Ouvrages génie civil/cimetières	1.00		1.00	
1410.09	Endiguements	100'044.30			
1410.11	Ouvrages génie civil-add.eau (Corsalettes)	17'717.30		15'792.30	
1410.12	Ouvrages génie civil-STEP (Corsalettes)	275'923.00		249'531.00	
1410.13	Cadastre souterrain (Corsalettes)	1.00		1.00	
1410.14	Plan d'aménagement local	47'594.35		48'343.15	
1430.00	Bâtiments	1'386'597.75		1'383'973.15	
1430.01	Abris PC	1.00		1.00	
1460.00	Mobilier, machines, véhicules	44'111.50			
1460.01	Matériel informatique (administration)	27'441.40			
1490.00	Autres biens			50'590.70	
1490.10	Numérisation cadastre (Corsalettes)	1.00		1.00	
15	PRETS ET PARTICIPATIONS PERMANENTES	5.00		5.00	
1520.00	Participation STEP (Corsalettes)	1.00		1.00	
1520.10	Participation hôpital Meyriez (Corsalettes)	1.00		1.00	
1520.20	Participation home médical (Corsalettes)	1.00		1.00	
1540.00	Action Agy Expo S.A.	1.00		1.00	
1540.01	Part. usine incinération - Châtillon-SAIDEF	1.00		1.00	



Bilan au 31.12.2012

BILAN	Comptes au 31.12.2011		Comptes au 31.12.2012	
	Doit	Avoir	Doit	Avoir
2	9'088'938.20	9'088'938.20	9'656'449.88	9'656'449.88
20				
2000.90				
2090.20				
22				
2210.15				
2210.27				
2210.28				
2210.34				
24				
2400.00				
25				
2590.00				
28				
2800.01				
2800.02				
2800.03				
2820.02				
2820.03				
29				
2900.00				
			Situation au 31.12.2012	2'605'317.90
			Situation au 31.12.2011	2'410'560.93
			Variation (résultat de l'exercice)	194'756.97

LISTE DES ENGAGEMENTS HORS BILAN	2012
Cycle d'orientation de la Sarine et du Haut-Lac français	Fr. 1'011'638.00
Association des communes de la Sarine pour les services médicaux sociaux	Fr. 276'675.00
Cautionnement 2008 en faveur du Tennis-Club Grolley	Fr. 445'520.00
	Fr. 1'733'833.00



Patrimoine administratif et financier selon bilan

	COMPTES	Doit	Report des dépenses d'investissement *	Report des recettes d'investissement *	Amortissements obligatoires	Amortissements usuels	Amortissements supplémentaires	Amortissements par prélèvement à la réserve	Total au 31.12.2012
12	PLACEMENTS								
1230.00	Immeubles et terrains à bâtir	-757451.65	239055.60	-2'181.55					-516214.50
14	INVESTISSEMENTS								
1400.00	Ouvrages génie-civil/Place de sport	1'306'500.00			58'500.00				1'248'000.00
1400.01	Terrains	1.00							1.00
1410.00	Routes, éclairages, ponts	1'415'107.00	387'360.10	94'836.00		101'446.75	35'404.70		1'570'779.65
1410.01	Ouvrages génie civil/STEP	1.00							1.00
1410.02	Ouvrages génie civil/cimetières	1.00							1.00
1410.09	Endiguements	100'044.30				7'600.00	92'444.30		
1410.11	Ouvrages génie civil-add.eau (Corsalettes)	177'17.30				1'925.00			157'92.30
1410.12	Ouvrages génie civil-S.TEP (Corsalettes)	275'923.00			48'72.00	21'520.00			249'531.00
1410.13	Cadastre souterrain (Corsalettes)	1.00							1.00
1410.14	Plan d'aménagement local	47'594.35	15'748.80			15'000.00			48'343.15
1430.00	Bâtiments	1'386'597.75	161'717.00		70'691.00	37'008.00	56'642.60		1'383'973.15
1430.01	Abris PC	1.00							1.00
1460.00	Mobilier, machines, véhicules	44'111.50	208'158.10			11'250.00	32'861.50	208'158.10	
1460.01	Matériel informatique (administration)	27'441.40				12'000.00	15'441.40		
1490.00	Autres biens		51'590.70			1'000.00			50'590.70
1490.10	Numérisation cadastre (Corsalettes)	1.00							1.00
15	PRETS ET PARTICIPATIONS PERMANENTES								
1520.00	Participation STEP (Corsalettes)	1.00							1.00
1520.10	Participation hôpital Meyriez (Corsalettes)	1.00							1.00
1520.20	Participation home médical (Corsalettes)	1.00							1.00
1540.00	Action Agy Expo S.A.	1.00							1.00
1540.01	Part. usine incinération - Châtillon-SAIDEF	1.00							1.00
12	Placements	-757451.65	239055.60	-2'181.55					-516214.50
14	Investissements	4'621'042.60	824'574.70	94'836.00	134'063.00	208'749.75	232'794.50		4'567'015.95
15	Prêts et participations permanentes	5.00							5.00
		3'863'595.95	1'063'630.30	92'654.45	134'063.00	208'749.75	232'794.50		4'050'806.45

* Sans les attributions et utilisations de réserves



Compte de fonctionnement 2012

Récapitulation du compte de fonctionnement

	Comptes 2011		Budget 2012		Comptes 2012	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
TOTAUX FONCTIONNEMENT	7'179'204.64	7'179'314.08	7'275'202.00	7'171'964.00	7'096'972.14	7'291'729.11
0. ADMINISTRATION	731'635.15	401'870.15	763'111.00	388'960.00	746'815.36	387'757.25
1. ORDRE PUBLIC	191'727.30	128'837.80	162'265.00	97'073.00	101'425.30	44'783.40
2. ENSEIGNEMENT ET FORMATION	2'165'995.89	84'783.00	2'256'902.00	81'540.00	2'181'640.11	84'753.30
3. CULT. CULTURE ET LOISIRS	323'605.35	7'269.05	351'849.00	5'960.00	323'483.85	6'045.50
4. SANTE	505'063.40	29'575.80	537'140.00	25'000.00	574'987.65	26'478.10
5. AFFAIRES SOCIALES	724'781.40	61'674.35	789'880.00	32'000.00	779'152.80	16'920.65
6. TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	534'091.00	74'961.55	534'221.00	75'243.00	446'388.15	74'628.80
7. PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	845'008.86	643'136.76	1'093'902.00	915'486.00	979'727.10	831'039.76
8. ECONOMIE	35'145.20	10'344.40	36'865.00	2'348.00	40'683.80	1'191.50
9. FINANCES ET IMPOTS	1'122'151.09	5'736'861.22	749'067.00	5'548'354.00	922'668.02	5'818'130.85
Excédents charges/produits fonctionnement	109.44			103'238.00	194'756.97	

Compte de fonctionnement

	Comptes 2011		Budget 2012		Comptes 2012	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0. ADMINISTRATION	731'635.15	401'870.15	763'111.00	388'960.00	746'815.36	387'757.25
01. ASSEMBLEE COMMUNALE, CONSEIL, COMMISSIONS	102'101.65	54'016.00	105'710.00	57'200.00	93'336.50	50'042.00
02. ADMINISTRATION GENERALE	629'533.50		657'401.00	331'760.00	653'478.86	337'715.25
Excédents de charges ou de produits		329'765.00		374'151.00		359'058.11
1. ORDRE PUBLIC	191'727.30	128'837.80	162'265.00	97'073.00	101'425.30	44'783.40
10. FRAIS DE TUTELLES ET D'ETAT CIVIL	21'000.00		25'500.00		23'400.00	
12. JUSTICE	330.00	630.00	1'230.00		610.00	1'230.00
14. POLICE DU FEU	67'749.95	43'607.80	65'494.00	42'673.00	59'412.40	43'553.40
16. PROTECTION CIVILE	102'647.35	84'600.00	70'041.00	54'400.00	18'002.90	
Excédents de charges ou de produits		62'889.50		65'192.00		56'641.90
2. ENSEIGNEMENT ET FORMATION	2'165'995.89	84'783.00	2'256'902.00	81'540.00	2'181'640.11	84'753.30
20. ECOLE ENFANTINE	152'710.25		168'360.00		166'174.60	
21. CYCLE SCOLAIRE OBLIGATOIRE	1'260'748.59	34'130.00	1'334'230.00	31'860.00	1'279'448.26	35'241.40
22. ECOLES SPECIALISEES	305'796.85		321'660.00		325'959.85	
23. FORMATION PROFESSIONNELLE	31'886.80		34'370.00		33'882.80	
29. ADMINISTRATION SCOLAIRE	414'853.40	50'653.00	398'282.00	49'680.00	376'174.60	49'511.90
Excédents de charges ou de produits		2'081'212.89		2'175'362.00		2'096'886.81
3. CULT. CULTURE ET LOISIRS	323'605.35	7'269.05	351'849.00	5'960.00	323'483.85	6'045.50
30. CULTURE	144'499.20	1'478.05	144'571.00	1'267.00	131'401.20	1'281.50
300. Bibliothèque	14'207.95	769.85	15'635.00	767.00	15'982.90	780.50
33. DECORATIONS FLORALES, CHEMINS PEDESTRES	6'641.10		5'600.00		4'780.60	
34. SPORTS	164'967.75	4'791.00	193'518.00	3'693.00	180'398.10	3'764.00
35. AUTRES LOISIRS	7'497.30	1'000.00	8'160.00	1'000.00	6'903.95	1'000.00
Excédents de charges ou de produits		316'336.30		345'889.00		317'438.35
4. SANTE	505'063.40	29'575.80	537'140.00	25'000.00	574'987.65	26'478.10
40. HOPITAUX	26'221.05		28'240.00		27'874.10	474.20
41. HOMES MEDICALISES	328'971.00		355'350.00		390'364.10	
44. SOINS AMBULATOIRES	105'692.90		114'730.00		117'996.30	
46. SERVICE MEDICAL DES ECOLES	40'383.45	29'575.80	34'660.00	25'000.00	34'763.15	26'003.90
49. AUTRES DEPENSES DE SANTE	3'795.00		4'160.00		3'990.00	
Excédents de charges ou de produits		475'487.60		512'140.00		548'509.55
5. AFFAIRES SOCIALES	724'781.40	61'674.35	789'880.00	32'000.00	779'152.80	16'920.65
50. AVS/APG/AI/ASSURANCE CHOMAGE						
54. STRUCTURES D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE	49'998.50	10'620.00	63'750.00	12'000.00	66'525.80	11'884.50
55. INST. SPEC. PERS. HANDICAPEES ET INADAPTEES	354'115.95		407'680.00		397'109.20	
56. ENCOURAGEMENT A CONSTRUCTION DE LOGEMENTS	11'322.60		13'000.00		10'038.95	
58. AIDE SOCIALE	309'344.35	51'054.35	305'450.00	20'000.00	305'478.85	5'036.15
Excédents de charges ou de produits		663'107.05		757'880.00		762'232.15
6. TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	534'091.00	74'961.55	534'221.00	75'243.00	446'388.15	74'628.80
62. ROUTES COMMUNALES, GENIE CIVIL	436'430.90	51'421.55	426'858.00	51'243.00	344'031.45	51'428.80
64. ABONNEMENTS GENERAUX CFF	19'550.00	23'540.00	22'600.00	24'000.00	22'600.00	23'200.00
65. TRAFIC REGIONAL	78'110.10		84'763.00		79'756.70	
Excédents de charges ou de produits		459'129.45		458'978.00		371'759.35
7. PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	845'008.86	643'136.76	1'093'902.00	915'486.00	979'727.10	831'039.76
70. APPROVISIONNEMENT EN EAU	166'070.96	166'070.96	295'661.00	295'661.00	208'576.73	208'576.73
71. PROTECTION DES EAUX	357'979.75	277'930.15	512'328.00	444'826.00	486'984.02	433'978.10
72. GESTION DES DECHETS	218'411.60	176'897.65	196'402.00	158'415.00	213'532.55	179'204.93
74. CIMETIERE	23'318.80	1'818.00	25'886.00	1'584.00	26'668.00	2'310.00
75. CORRECTION DES EAUX, ENDIGUEMENTS	13'605.00		14'605.00		9'601.30	
79. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	65'622.75	20'420.00	49'020.00	15'000.00	34'364.50	6'970.00
Excédents de charges ou de produits		201'872.10		178'416.00		148'687.34
8. ECONOMIE	35'145.20	10'344.40	36'865.00	2'348.00	40'683.80	1'191.50
80. AGRICULTURE	370.50	559.50	3'000.00	400.00	3'436.00	760.50
81. FORETS	29'554.70	426.00	26'585.00	1'948.00	26'257.80	431.00
83. TOURISME	5'220.00		5'280.00		5'340.00	
84. INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE		9'358.90	2'000.00			
86. ENERGIE					5'650.00	
Excédents de charges ou de produits		24'800.80		34'517.00		39'492.30
9. FINANCES ET IMPOTS	1'122'151.09	5'736'861.22	749'067.00	5'548'354.00	922'668.02	5'818'130.85
90. IMPOTS	231'746.48	4'729'760.32	171'356.00	4'549'090.00	220'949.21	4'964'954.25
93. PEREQUATION FINANCIERE		342'626.00		330'306.00		330'306.00
930. PEREQUATION FINANCIERE		342'626.00		330'306.00		330'306.00
94. GERANCE FORTUNE ET DETTES	368'420.16	470'210.90	376'320.00	467'567.00	204'195.76	258'141.80
940. GERANCE DE LA FORTUNE ET DES DETTES	328'348.31	392'953.45	338'668.00	394'227.00	189'055.66	184'588.25
942. IMMEUBLES DU PATRIMOINE FINANCIER	40'071.85	77'257.45	37'652.00	73'340.00	15'140.10	73'553.55
99. AUTRES POSTES	521'984.45	194'264.00	201'391.00	201'391.00	497'523.05	264'728.80
Excédents de charges ou de produits		4'614'710.13		4'799'287.00		4'895'462.83



Le montant total des dépenses d'investissements s'élève en 2012 à CHF 1'070'324.15 et celui des recettes à CHF 135'098.20. Le compte d'investissement 2012 laisse ainsi apparaître un excédent de produits de CHF 935'225.95.

Décomptes finaux d'investissements

- *Commentaire* -

Voir tableau « Contrôle des dépenses d'investissement au 31 décembre 2012 »

Assainissement du passage à niveau de la route de la Cherna

Voté au budget annuel 2011

compte 620.501.06

Budget	150'000	Comptes 2012	150'000	Différence	0
--------	----------------	--------------	----------------	-------------------	----------

Pour des raisons de sécurité, les CFF ont procédé à la pose d'une installation de barrières automatiques au passage à niveau de la Cherna. La participation communale au montant de ces travaux, budgétée à CHF 150'000, a été respectée.

Assainissement de l'éclairage public

Voté au budget annuel 2012

compte 620.509.00

Budget	180'000	Comptes 2012	184'071	Différence	+ 4'071
--------	----------------	--------------	----------------	-------------------	----------------

Dans un souci d'économie de la consommation d'énergie et grâce au partenariat technique et financier établi par le Groupe e, la commune a pu assainir le réseau de son éclairage public. Le léger dépassement du budget est partiellement « compensé » par un versement d'une subvention de CHF 55'836 (CHF 55'000 prévu au budget).

Assainissement du cimetière

Voté au budget annuel 2012

compte 740.509.00

Budget	50'000	Comptes 2012	51'591	Différence	+ 1'591
--------	---------------	--------------	---------------	-------------------	----------------

L'assainissement de la partie supérieure du cimetière a été effectué. Le décompte final permet de constater que le budget d'investissement est légèrement dépassé.



Compte d'investissement 2012

Récapitulation du compte d'investissement	Comptes 2011		Budget 2012		Comptes 2012	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
TOTAUX INVESTISSEMENT	223'351.85	635'586.55	1'659'100.00	199'000.00	1'070'324.15	135'098.20
2. ENSEIGNEMENT ET FORMATION	38'000.00					
3. CULTURE, CULTURE ET LOISIRS	58'927.35	15'447.00				
6. TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	12'845.25		550'600.00	89'000.00	494'554.65	94'836.00
7. PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	100'159.95	217'261.25	738'500.00	110'000.00	407'358.65	40'262.20
8. ECONOMIE			290'000.00		108'000.00	
9. FINANCES ET IMPOTS	13'419.30	402'878.30	80'000.00		60'410.85	
Excédents charges/produits investissement	412'234.70			1'460'100.00		935'225.95

Compte d'investissement	Comptes 2011		Budget 2012		Comptes 2012	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
2. ENSEIGNEMENT ET FORMATION	38'000.00					
29. ADMINISTRATION SCOLAIRE	38'000.00					
290.503.03 Rénovation du préau	38'000.00					
Excédents de charges ou de produits		38'000.00				
3. CULTURE, CULTURE ET LOISIRS	58'927.35	15'447.00				
30. CULTURE	58'927.35	15'447.00				
300.509.00 Publication livre historique	58'927.35					
300.609.00 Ventes livre historique		15'447.00				
Excédents de charges ou de produits		43'480.35				
6. TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	12'845.25		550'600.00	89'000.00	494'554.65	94'836.00
62. ROUTES COMMUNALES, GENIE CIVIL	12'845.25		550'600.00	89'000.00	494'554.65	94'836.00
620.501.01 Modération de trafic / travaux	6'524.60		54'800.00		5'786.00	
620.501.05 Route d'accès à la zone industrielle	6'320.65		138'800.00		130'350.80	
620.501.06 Assainissement passage à niveau Route Cherna			150'000.00		150'000.00	
620.501.07 Modération de trafic, réparation (Valtraloc)			27'000.00		24'346.95	
620.509.00 Assainissement éclairage public			180'000.00		184'070.90	
620.661.00 Subventions cantonales				39'000.00		39'000.00
620.669.00 Autres subventions				50'000.00		55'836.00
Excédents de charges ou de produits		12'845.25	461'600.00		399'718.65	
7. PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	100'159.95	217'261.25	738'500.00	110'000.00	407'358.65	40'262.20
70. APPROVISIONNEMENT EN EAU		97'764.00	110'000.00	50'000.00	32'836.20	33'435.75
700.506.00 Remplacement du tableau d'eau potable			110'000.00		32'836.20	
700.610.00 Taxes de raccordements eau potable		97'764.00		50'000.00		33'435.75
700.661.02 Subvention ECAB extension réseau eau						
71. PROTECTION DES EAUX	895.00	119'497.25	255'000.00	60'000.00	250'476.45	6'826.45
710.501.11 Collecteur EU Rosière	895.00					
710.501.12 Adduction d'eau & canalisations (zone industrielle)			75'000.00		75'154.55	
710.506.01 Remplacement de la supervision et des automates (Ste)			180'000.00		175'321.90	
710.610.00 Taxes de raccordements eaux usées		119'497.25		60'000.00		2'314.15
710.661.00 Subventions cantonales						4'512.30
74. CIMENTIERE			50'000.00		51'590.70	
740.509.00 Assainissement cimetière			50'000.00		51'590.70	
79. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	99'264.95		323'500.00		72'455.30	
790.501.00 Equipements secteur Village Sud	11'387.40		58'800.00		33'550.25	
790.501.01 Sentier piétonnier Village Sud-Gare	11'135.15		77'100.00		21'870.00	
790.501.02 Chemin piétonnier - arrêt de bus Rosière	69'877.40		158'300.00		1'286.25	
790.509.01 Révision du PAL	6'865.00		29'300.00		15'748.80	
Excédents de charges ou de produits	117'101.30			628'500.00		367'096.45
8. ECONOMIE			290'000.00		108'000.00	
86. ENERGIE			290'000.00		108'000.00	
860.503.00 Centrale de chauffe à distance			290'000.00		108'000.00	
Excédents de charges ou de produits				290'000.00		108'000.00
9. FINANCES ET IMPOTS	13'419.30	402'878.30	80'000.00		60'410.85	
94. GERANCE FORTUNE ET DETTES	13'419.30	402'878.30	80'000.00		60'410.85	
942. IMM EUBLES DU PATRIMOINE FINANCIER	13'419.30	402'878.30	80'000.00		60'410.85	
942.503.03 Nouvelle salle communale, crédit d'étude	13'419.30				2'180.00	
942.503.04 Nouvelle salle communale, crédit d'étude détaillé			80'000.00		51'537.00	
942.600.00 Vente de terrains		402'878.30			6'693.85	
Excédents de charges ou de produits	389'459.00			80'000.00		60'410.85



Contrôle des dépenses d'investissements

au 31 décembre 2012

Etat T = Terminé
A = Abandon
I = Décompte

(Classement par no de compte)

No	Objet	Voté au budget annuel	Comptes no	CREDITS	DEPENSES			SOLIDES	Budget 2012	Budget 2013
					2010 & ant.	2011	2012			
					Totaux	Etat				
					DEPENSES	Etat				
11/1	Rénovation du préau	2011	290.503.03	38'000.00		38'000.00	T	-	-	
13/1	Réfection toit salle de gymnastique	2013	290.503.04	50'000.00		-		50'000.00	50'000.00	
08/1	Publication livre historique	2008	300.509.00	75'000.00	654.95	58'927.35	T	15'417.70	-	
00/1	Moderation de trafic / crédit d'étude	2000	620.501.00	70'000.00	70'581.75			-	-	
04/1	Moderation de trafic / travaux	2004	620.501.01	1'200'000.00	1'132'434.15	6'524.60		55'255.25	54'800.00	
10/4	Route d'accès à la zone industrielle	2010	620.501.05	145'000.00	6'320.65	130'350.80		8'328.55	138'900.00	
11/3	Assainissement passage à niveau Cherna	2011	620.501.06	150'000.00		150'000.00	T	-	150'000.00	
12/1	Moderation de trafic, réparation (Valtraloc)	2012	620.501.07	27'000.00		24'346.95		2'653.05	27'000.00	
13/2	Réfection toit édilité	2013	620.503.00	55'000.00				55'000.00	-	
12/2	Assainissement éclairage public	2012	620.509.00	180'000.00		184'070.90	T	-4'070.90	180'000.00	
00/2	Ext.: réseau eau potable - secteur Corsallettes	2000	700.501.05	476'900.00	174'626.80			302'273.20	-	
94/1	Conduite de bouclage eau potable/Village-Sud	1994	700.501.12	140'000.00	50'240.30			89'759.70	-	
12/3	Remplac. tableau commande réseau eau potable	2012	700.506.00	110'000.00		32'836.20		77'163.80	110'000.00	
13/3	Remplacement des compteurs d'eau	2013	700.506.01	95'000.00				95'000.00	95'000.00	
00/3	Racc./assain eaux usées-secteur Corsallettes	2000	710.501.02	386'630.00	320'643.35			65'986.65	-	
94/2	Collecteur EU Village-Sud	1994	710.501.10	140'000.00	134'258.05			5'741.95	-	
94/3	Collecteur EU Rosière	1994	710.501.11	45'000.00	49'170.00	895.00		-5'065.00	-	
10/4	Adduction eau & canalisations (zone industrielle)	2010	710.501.12	75'000.00		75'154.55		-154.55	75'000.00	
12/4	Remplacement supervision et automatés Step	2012	710.506.01	180'000.00		175'321.90		46'78.10	180'000.00	
12/6	Assainissement du cimetière	2012	740.509.00	50'000.00		51'590.70	T	-1'590.70	50'000.00	
13/4	Réfection des pavés du cimetière	2013	740.509.01	35'000.00				35'000.00	35'000.00	
05/1	Equipement secteur Village-Sud	2005	790.501.00	400'000.00	329'58.55	11'387.40		25'303.80	58'800.00	
09/5	Sentier piétonnier Village-Sud - Gare	2009	790.501.01	170'000.00	87'326.90	11'135.15		49'667.95	77'100.00	
09/6	Chemin piétonnier - arrêt de bus Rosière	2009	790.501.02	170'000.00	4'683.25	69'877.40		94'153.10	158'300.00	
08/2	Révision du PAL	2008	790.509.01	100'000.00	70'728.35	6'865.00		6'657.85	29'300.00	
13/5	Révision du PAL, crédit complémentaire	2013	790.509.02	65'000.00				65'000.00	65'000.00	
11/2	Centrale de chauffage à distance	2011	860.503.00	290'000.00		108'000.00		182'000.00	290'000.00	
10/1	Nouvelles salle communale, crédit d'étude	2010	942.503.03	40'000.00	8'930.00	13'419.30		15'470.70	80'000.00	
12/7	Nouvelles salle communale, crédit d'étude détaillée.	2012	942.503.04	80'000.00		51'537.00		28'463.00	80'000.00	
					5'038'530.00	2'434'036.40	223'351.85		1'318'093.20	1'659'100.00
					3721'018.55	1'063'630.30			1'398'093.20	1'135'900.00

Nouveaux objet proposés

13/6	Réfection toit école	2013	290.503.05	80'000.00				80'000.00	80'000.00	
					5'118'530.00	2'434'036.40	223'351.85		1'659'100.00	1'135'900.00
					3721'018.55	1'063'630.30			1'398'093.20	1'135'900.00



3. Réfection du toit de l'école

Le bâtiment de l'école a été construit en 1972, puis agrandi en 1991. A l'automne 2012, des entrées d'eau ont été constatées autour des puits de lumière, dans les angles ainsi que sur le bord des retours du toit du bâtiment. L'eau s'infiltré dans le corridor de l'étage supérieur, ainsi que dans une classe.

Une réparation de fortune a été effectuée d'urgence par le personnel communal avant l'arrivée de l'hiver. Depuis lors, d'autres ruptures de l'étanchéité ont été constatées en divers endroits du toit.

La situation actuelle du toit de l'école ressemble fortement à celle des toits des bâtiments de l'édilité et de la salle de gymnastique, dont les réfections ont été portées au budget d'investissement 2013. L'état du toit ne permet plus de procéder à une réparation partielle, car des tensions agissent sur l'ensemble du toit et rendent une réfection globale inévitable.

La réfection de l'étanchéité du toit comprend également la pose d'une isolation complémentaire permettant d'améliorer le coefficient de déperdition d'énergie du bâtiment. L'amélioration de l'isolation du bâtiment étant subventionnée par la Confédération et le Canton de Fribourg dans le cadre du Programme bâtiments, ceci aura pour effet de diminuer les coûts globaux de la réfection du toit de l'école.

Au vu de ce qui précède, le conseil communal vous propose d'accepter cet investissement.

Plan de financement	Taux	En CHF
Coût total du projet		80'000.00
./. subventions attendues		-31'800.00
Solde net à la charge de la commune		48'200.00
Couverture de la dépense <i>(liquidités courantes ou recours à l'emprunt si nécessaire)</i>		48'200.00
Frais de fonctionnement		
Amortissement annuel	3%	1'446.00
Intérêts annuels "calculés"	3%	1'446.00
	Total	2'892.00



4. Délégation de compétence – constitution d'un droit d'emption

Dans le cadre des discussions entre le conseil communal et les CFF au sujet de la modernisation de la gare de Grolley, du parking P+Rail, de la gestion des places de parc dans le secteur proche ainsi que de l'avenir du terrain propriété des CFF, une convention a été établie afin de définir de nombreux points permettant de clarifier la situation.

La convention prévoit l'inscription d'un droit d'emption en faveur de la commune sur une surface de 3'680 m² de la parcelle article 939 RF, propriété des CFF, ce qui signifie que la commune pourrait acquérir ce terrain pour un montant de CHF 300'000, indexé à l'indice suisse des prix à la consommation (IPC) avec une majoration maximale de CHF 9'000, durant une période de 10 ans.

Le prix au m² s'élèverait donc à CHF 84 au maximum.

En cas de vente de ce terrain par la commune à un tiers durant la période de validité du droit d'emption, le 50% du gain dépassant le prix d'achat par la commune sera versé aux CFF.

L'acquisition du terrain ne pourra avoir lieu avant la fin de la réalisation des travaux de modernisation de la gare.

Durant ce délai de 10 ans, le conseil communal devra se déterminer sur un projet qui pourrait être réalisé par la commune ou un particulier sur ce terrain.

Une acquisition du terrain sans projet concret, pour une réalisation future, pourrait être envisagée, mais avec un risque important lié à l'emplacement particulier de cette parcelle.

La commune pourra entre autre profiter du terrain gratuitement dès la fin des travaux de modernisation de la gare mais au plus tôt le 1^{er} janvier 2015 et pour une durée de 10 ans si elle n'a pas acheté le terrain.

Actuellement, le droit d'emption est signé par les deux parties et la délégation de compétence de l'assemblée communale est nécessaire pour inscrire ce principe au registre foncier.

Le législatif communal devra se prononcer une nouvelle fois lors de l'achat de la parcelle afin d'adopter le crédit d'investissement.

Le conseil communal propose à l'assemblée d'accorder la délégation de compétence pour la constitution d'un droit d'emption.



5. Vente de terrain communal en zone industrielle

L'entreprise Winiger Frères Sàrl, qui a déjà acheté une surface de 3'000 m² en zone industrielle et construit un atelier sur cette surface, a l'intention de s'agrandir.

Dans ce but, la direction de l'entreprise s'est adressée au conseil communal tout en émettant le vœu d'acquérir une surface supplémentaire de 2'125 m² afin, dans un premier temps, de l'utiliser pour y parquer des véhicules puis d'y construire une nouvelle halle nécessaire au bon fonctionnement de l'entreprise.

Le conseil communal est favorable à cette vente étant donné que l'entreprise Winiger Frères Sàrl, qui emploie déjà 9 personnes, démontre une vision de développement tout en soignant l'aspect de ses locaux.

Cette vente sera liée à certaines contraintes. En effet, le conseil communal devra donner son accord en cas de revente de ces terrains à un particulier et le siège de l'entreprise devra être maintenu sur la commune de Grolley.

Le conseil communal propose à l'assemblée communale d'accepter la vente de terrain pour un montant de CHF 90/m² soit un montant de CHF 191'250.

6. Association de la piscine de Courtepin – modification des statuts

En décembre 2012, l'Assemblée communale a adopté les statuts de l'association de la piscine de Courtepin afin de permettre aux élèves de Grolley de pratiquer la natation dans le cadre de l'école.

En raison de la décision de la commune de Corminboeuf de ne pas adhérer à l'association de la piscine de Courtepin, le Conseil communal se voit dans l'obligation de présenter une nouvelle fois cet objet étant donné la modification de l'article premier dans lequel la commune de Corminboeuf est supprimée.

Le Conseil communal, dans l'intérêt des élèves de notre commune, propose à l'Assemblée communale d'accepter la modification des statuts de l'association de communes.



Administration communale / Horaires d'été

Comme chaque été, l'administration communale se met au vert.

Par conséquent, pour la période

du 8 juillet 2013 au 16 août 2013

nos bureaux seront ouverts comme suit :

	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 – 11h00	Fermé
Mardi	08h00 – 11h00	Fermé
Mercredi	08h00 – 11h00	Fermé
Jeudi	08h00 – 11h00	Fermé
Vendredi	Fermé	Fermé



M. Laurent Corminboeuf – 10 ans de service

Le 3 mars 2003, M. Laurent Corminboeuf entrait au service de la commune de Grolley en tant qu'employé à la voirie, puis devenait contremaître en 2007.

Aujourd'hui, M. Laurent Corminboeuf est toujours fidèle au poste et c'est avec plaisir que le conseil communal le félicite et le remercie pour ces 10 années passées au service de la commune de Grolley.





Adresses et n° de téléphones principaux

Administration communale	Route de l'Eglise 2 – CP 75 1772 Grolley	Tél. Fax. E-mail: Site :	026/476 03 60 026/476 03 64 commune@grolley.ch www.grolley.ch
Etat civil du district de la Sarine	Rue des Chanoines 1 – CP 503 1701 Fribourg	Tél.	026/305 75 25
Agent AVS	Mme Valérie Steffen Route de l'Eglise 2 1772 Grolley	Tél.	026/476 03 60
Gérant des cultures	M. Eric Progin Rte de Corsalettes 38 1772 Grolley	Tél.	026/475 39 05
Justice de Paix	Cercle de la Sarine Rue des Chanoines 1 1700 Fribourg	Tél. Fax Email :	026/305 86 00 026/305 86 01 jpsarine@fr.ch
Affaires militaires	Commandement d'arrondissement Route des Arsenaux 16 / CP 185 1705 Fribourg	Tél.	026/466 45 43
Préfecture de la Sarine	M. Carl-Alex Ridoré, Préfet Grand-Rue 51 – CP 96 1701 Fribourg	Tél. Fax	026/305 22 20 026/305 22 22
Service social	Service social régional de la Sonnaz Route de l'Épinay 2 1762 Givisiez	Tél.	026/460 87 00
Fondation Aide et Soins à domicile de la Sarine (FASDS) Antenne	Bâtiment de la Cure 1772 Grolley	Tél.	026/425 55 25
Pro Senectute	Chemin de la Redoute 9 1752 Villars-sur-Glâne	Tél	026/347 12 40
Service de puériculture de Sarine-Campagne	Rue Guillaume-Techtermann 2 1700 Fribourg	Tél	026/347 39 69



Sociétés locales

Sociétés	Présidentes/Présidents	Contacts
FSG Gym-Sports Grolley	M. Christian Racordon Président	026/475 31 90 www.fsg-grolley.ch
FC Grolley	M. Claude Gavillet Président	026/475 20 58
Tennis Club Grolley	M. Patrick Auderset Président	www.tc.grolley.ch
UHC Grolley Uni hockey	Mme Fabienne Stoll Mme Karin Ballaman Co-Présidentes	079/483 07 76 026/475 40 42 www.uhc-grolley.com
Chœur Mixte La Concorde	Mme Fabienne Repond Présidente	026/476 01 75 repondf@edufr.ch
Chœur d'enfants Les Tournesols	Mme Fabienne Repond Présidente	026/476 01 75 repondf@edufr.ch
Société de musique L'Avenir	M. Mario Jaquet Président	026/475 31 71 www.avenir-grolley.ch
Société de Tir de Grolley	M. Eric Schmid, Président Mme Nathalie Sprunger Secrétaire	nath.sprunger@bluewin.ch
Société de Jeunesse	Mme Patricia Jaquet Présidente	079/335.13.76
Groupe Scouts Les Troubadours	M. Damien Baeriswyl Responsable	026/475 14 12 baeriswyl.damien@gmail.com
Société de théâtre Le P'tit Trac	M. Bernard Gaillard Président	079/260 60 32 www.theatre-grolley.ch
Futnet Club Grolley	M. Jean-Daniel Dupont Président	026/475 20 66
Société de Voltige de Grolley	Mme et M. Sibylle et Olivier Curty Responsables	026/475 45 69 www.voltige-grolley.ch
Groupe Walking Grolley	Mme Anita Pauchard Responsable	026/ 475 16 27
Nordic Walking Grolley	M. Christian Cerf	026/475 44 76
SHC Grolley, La Principauté	M. Romain Collaud Président	079/796 96 94 romain.collaud@wegelin.ch



Échéances en matière d'impôts et autres taxes

- sous réserve d'échéances effectives différentes -



- = Echéance mensuelle
- ⊙ = Acompte volontaire à calculer par vos soins et versement si nécessaire !
- ◆ = Facture du solde d'impôts à recevoir et/ou à payer durant la période mentionnée

Canton

Désignation	Mois											
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Acomptes année courante					■	■	■	■	■	■	■	■
Acompte année précédente	■											
Acompte volontaire				⊙	⇒ versement au plus tard !							
Facture solde d'impôts	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆
IFD, acompte unique			■									
IFD, acomptes volontaires	⊙	⊙	⊙				⊙	⊙	⊙	⊙	⊙	⊙

Commune

* Taxes de l'année précédente

Désignation	Mois											
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
<u>Impôts communaux</u>												
Facture impôts rappelés	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆
<u>Autres taxes</u>												
Contribution immobilière *		■										
Eau & épuration (acompte)						■	⇒ 50% année précédente !					
Eau & épuration (décompte)		■										
Taxe de base ordures *			■									
Taxe non-pompier *			■									
Impôts sur les chiens *			■									
Ecolage						■						■
Ecole maternelle		⊗		⊗		■					⊗	■

⊗ Ancienne échéance de paiement





Chères Citoyennes, Chers Citoyens de Grolley,

A moins de 100 jours du 50^{ième} anniversaire et du giron des jeunes sarinoises, les préparatifs finaux battent leur plein. Nous profitons de vous fournir quelques indications quant au déroulement de la manifestation.

Week-end du 50^{ème} anniversaire

Samedi 22 juin 2013

Soirée surprise et ouverture des bars dès 17h. Petite restauration

Dimanche 23 juin 2013

Jeux inter-quartiers, apéritif villageois à 11h, bars et restauration

18ème giron des jeunes sarinoises

Mercredi 26 juin 2013

Grand loto à 20h, bars et restauration dès 17h

Jeudi 27 juin 2013

Soirée spectacle à 21h, bars et restauration dès 17h

Vendredi 28 juin 2013

Bars et restauration dès 16h

Samedi 29 juin 2013

Cortège dès 10h,
jeux et soirée Dj's, bars et restauration dès 9h

Dimanche 30 juin 2013

Jeux dès 9h, remise de prix à 18h,
bars et restauration dès 9h, manifestation

Pour les personnes qui souhaiteraient créer une équipe pour le tournoi inter-quartiers qui aura lieu sur les jeux prévus pour les jeunes sarinoises, merci de contacter romain@grolley2013.ch.



Le spectacle accueillera 5 artistes de renoms avec Eric Antoine, Marc Donnet-Monay, Michel Sapin, Constance et Verino. Vous pouvez réserver des places au prix de CHF 59 auprès de patricia@grolley2013.ch. Il est possible également d'acheter vos billets auprès de la FNAC Fribourg, par internet sur leur site web ainsi qu'au Centurion et à la boucherie Fragnière.

Infos sécurité: Le cortège du giron (29 juin) commencera sur la route du PAA pour se terminer à la place de fête. La route cantonale sera donc fermée du rond-point du Café de la gare jusqu'à l'entrée du quartier du Sansuvy. Par ailleurs, la route du Centre sera également fermée depuis les barrières CFF. Merci de bien vouloir prendre note de ces importantes informations.

Le comité d'organisation vous transmettra prochainement un numéro d'urgence que vous pourrez appeler durant la manifestation.

Nous vous prions également d'éviter de laisser dehors des objets de valeur, vélos, etc. En effet, quelques 20'000 personnes sont attendues sur la place de fête, dès lors nous ne pouvons exclure que certaines personnes malintentionnées soient présentes. Une patrouille de la société Phoenix sera présente dans le village pour assurer la sécurité.

Vous trouverez également de nombreuses informations, notamment les plans de la fête, le parcours exact du cortège, les horaires, dans notre libretto que vous recevrez début juin. En attendant, vous pouvez consulter notre site Internet www.grolley2013.ch qui contient toutes les informations nécessaires.

WANTED: Nous recherchons encore activement des bénévoles. En effet, une telle manifestation demande un nombre conséquent de bénévoles (+ de 900) et nous avons besoin de votre aide! En cas d'intérêt, vous pouvez contacter sebastien@grolley2013.ch qui vous fournira les documents nécessaires à votre inscription. Le document est également disponible sur le site Internet. D'avance un énorme merci!!

En cas de questions, vous pouvez contacter Romain Collaud au 079 796 96 94 ou par email à l'adresse romain@grolley2103.ch .

Nous nous réjouissons d'ores et déjà de vous accueillir nombreux et espérons pouvoir également vous compter pour l'apéritif offert au village le dimanche 23 juin dès 11h.

Cordiales salutations
Le comité d'organisation



2013 marque 300 ans de durabilité forestière

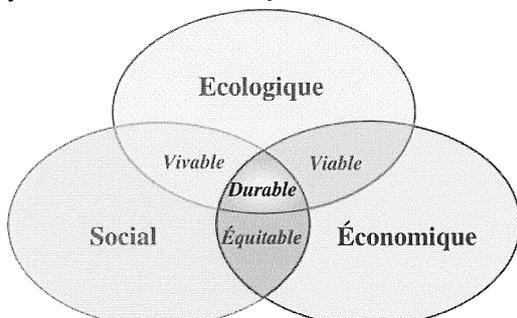
«Sans exception, toutes les civilisations considérées comme grandes se sont développées en pensant que les ressources étaient infinies. Elles ont en conséquence détruit l'environnement sans discernement.»¹

Durabilité européenne vieille de 3 siècles

Alors que les réserves de bois s'amenuisaient, la notion que «les maîtres des eaux et forêts enquerrent et visiteront toutes les forêts et bois et feront les ventes qui y sont, en regard de ce que lesdites forêts se puissent perpétuellement soustenir en bon estat» est évoquée en 1346 déjà dans l'Ordonnance de Brunoy sous Philippe VI de Valois, ceci afin de pérenniser les ressources forestières. Le concept de *durabilité* apparaît en 1713 pour la première fois dans un traité allemand complet sur l'économie forestière «*Sylvicultura oeconomica*». Son auteur, Hans Carl von Carlowitz (1645-1714), était administrateur des mines en Saxe et devait faire face à la pénurie de bois suite à la surexploitation des forêts pour l'étayage et l'approvisionnement des fours. Son ouvrage présente des instructions et réflexions quant à la gestion durable des ressources forestières. La journée internationale de la forêt du 21 mars retient donc cette date de 1713 afin de commémorer 300 ans de gestion forestière durable.

La durabilité, c'est quoi ?

Selon la FAO² : «La gestion durable des forêts signifie la gestion et l'utilisation des forêts et des terrains boisés d'une manière et à une intensité telle qu'elles maintiennent leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire, actuellement et pour le futur, les fonctions écologiques, économiques et sociales pertinentes aux niveaux local, national et mondial, et qu'elles ne causent pas de préjudices à d'autres écosystèmes».



La durabilité est atteinte lorsqu'un équilibre est trouvé entre les trois piliers de fonctionnement d'une société.

La forêt est à l'image de l'équilibre nécessaire entre piliers du fonctionnement durable d'une société (voir schéma ci-dessus). Elle produit du bois, accueille le public et abrite un milieu naturel riche. L'harmonie entre ces fonctions vitales est nécessaire à notre bien-être.

En d'autres termes et de manière simpliste : «Il n'est pas exploité annuellement plus de bois que la forêt n'en produit.» Ce principe élémentaire de durabilité est appliqué déjà depuis de nombreuses décennies en Suisse et dans notre canton. Ce principe a permis de conserver l'étendue de nos forêts. En réalité, nous n'exploitons pas la totalité de l'accroissement des forêts du canton de Fribourg. En effet, ces dernières produisent environ un demi million de mètres cubes chaque année et nous n'en exploitons que 275'000 m³.



Les forêts fribourgeoises produisent un cube de 24 cm de côté chaque seconde.

Exploitation forestière durable

En plus d'une exploitation mesurée, la sylviculture³ moderne et durable est attentive à la composition d'une forêt en fonction des caractéristiques du milieu naturel présent. Chaque espèce d'arbre ayant des besoins spécifiques est introduite ou favorisée en fonction du type de sol, de l'altitude, de l'exposition ou encore des conditions hydrologiques rencontrées. Les forêts ainsi exploitées présentent un aspect plus proche de la nature. Une attention particulière est encore apportée à la préservation des sols. L'utilisation d'engrais ou d'herbicides est notamment interdite en forêt. Tous ces éléments contribuent au maintien de la diversité biologique, de la productivité mais aussi pérennise un accueil du public de qualité en forêt. L'équilibre des 3 piliers écologique - social - économique est ainsi recherché en permanence.

La durabilité de demain

La Suisse s'est dotée depuis la fin du 19^{ème} déjà d'une législation forestière très aboutie, ce qui a permis de protéger et de conserver de manière efficace l'aire forestière. La forêt de demain devra faire face aux toujours plus nombreuses et diverses sollicitations de la société. Il s'agira alors de préserver ce fragile équilibre entre les trois piliers, gage de la durabilité humaine.

Hauterive FR, 2013

Service des forêts et de la faune, Frédéric Schneider
Ingénieur forestier du 1^{er} arrondissement

¹François Le Tacon, Directeur de recherche à l'Institut national de la recherche agronomique (INRA), France

²Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (ONUAA ou FAO en anglais)

³sylviculture : culture de la forêt (sylva en latin)



les Ligues de santé du canton de Fribourg

Ligue contre le cancer | diabètefribourg | Ligue pulmonaire | CIPRET Centre de prévention du tabagisme | Centre de dépistage du cancer du sein | Registre des tumeurs | Equipe mobile de soins palliatifs Voltigo

Nos différentes associations assurent, sur mandat de l'Etat, des prestations médico-sociales, de soutien et de prévention en faveur des malades concernés et leurs proches, à domicile ou dans nos lieux de consultations à Fribourg, Bulle, Estavayer-le-Lac et Morat. Contactez-nous.

Ligue fribourgeoise contre le cancer



- Aide et soutien aux malades du cancer et à leurs proches
- Activités d'information et de prévention
- Registre des tumeurs
- info@liguecancer-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch
- Tél. 026 426 02 90

diabètefribourg



- Enseignement infirmier, diététique, soins et conseils pour les personnes diabétiques
- Activités d'information et de prévention
- info@diabetefribourg.ch – www.diabetefribourg.ch
- Tél. 026 426 02 80

Ligue pulmonaire fribourgeoise



- Soins, conseils et soutien pour les malades respiratoires
- Remise des appareils respiratoires
- Activités d'information et de prévention
- info@liguepulmonaire-fr.ch – www.liguepulmonaire-fr.ch
- Tél. 026 426 02 70

CIPRET Centre de prévention du tabagisme



- Campagnes de prévention, aide à l'arrêt
- info@cipretfribourg.ch – www.cipretfribourg.ch
- Tél. 026 425 54 10

Centre de dépistage du cancer du sein



- La mammographie de dépistage pour toutes les femmes dès 50 ans
- Informations sur la prévention et le dépistage du cancer du sein
- depistage@liguessante-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch
- Tél. 026 425 54 00

Equipe mobile de soins palliatifs Voltigo



- Soutien, orientation et conseil lors de situations de maladies graves, pour les personnes concernées, les bénévoles et les professionnels.
- voltigo@liguessante-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch
- Tél. 026 426 00 00



Cours d'aviron

pour jeunes à partir de 13 ans, atteints d'asthme ou d'une autre maladie respiratoire

Ruderkurs

für Jugendliche ab 13 Jahren mit Asthma oder anderen Atemwegserkrankungen



Lieu des cours/ Kursort:

Lac de Schiffenen
Schiffenensee

Renseignements/ weitere Auskünfte:

Ligue pulmonaire fribourgeoise
Lungenliga Freiburg

Tél.: 026 426 02 70

www.liguepulmonaire-fr.ch

www.lungenliga-fr.ch

info@liguepulmonaire-fr.ch

organisés en collaboration avec la société d'aviron de Fribourg
organisiert in Zusammenarbeit mit dem Ruderklub Freiburg

